

magazine chrétien des droits de l'homme

HUMAINS

numéro 35 / octobre-novembre-décembre 2024

www.acatfrance.fr

SOCIÉTÉ

LA DÉMOCRATIE EN PÉRIL

CONGO-RDC
L'inquiétant recul
de l'abolition de
la peine de mort

DROITS HUMAINS
Les Parcours
découverte de
l'ACAT-France

50 ANS...
ACAT

1 **FOCUS**
L'inquiétant recul de l'abolition de la peine de mort en République démocratique du Congo
PAGES 3 À 7

2 **DÉCODER**
France et reste du monde
PAGES 9 À 16

DOSSIER
Société
La démocratie en péril
PAGES 17 À 24

3 **AGIR**
Infos, outils, idées
PAGES 25 À 37

4 **MÉDITER**
« Remplir son rôle au service de la communauté humaine »
PAGES 38-39

« DÉMOCRATIE? VOUS AVEZ DIT DÉMOCRATIE? »

Selon Gandhi, « la démocratie devrait assurer au plus faible les mêmes opportunités qu'au plus fort ». Mais cette organisation de société, reposant sur la notion d'État de droit et de respect des libertés fondamentales, se trouve actuellement de plus en plus malmenée et menacée au sein même de pays habituellement reconnus comme étant démocratiques – tentative de mise sous tutelle du pouvoir judiciaire aux États-Unis sous la présidence Trump, comme aujourd'hui en Israël, mise en place de politiques d'extrême droite en Italie ou en Hongrie...

Il n'est que d'observer la situation politique française pour constater l'affaiblissement des défenses de la démocratie: il n'y est question que d'anathèmes, d'exclusion, voire d'insultes! Où trouve-t-on le respect de l'autre? Le dialogue? Pourquoi est-il si difficile de rechercher des points d'accord qui pourraient bénéficier à tous, en particulier « au plus faible »?

Soyons clairs: cet affaiblissement est soigneusement entretenu par des médias en roue libre, par des intérêts financiers qui prévalent sur les intérêts des personnes et, au final, par le développement d'un « individualisme triomphant » comme le déplore le sociologue et politologue Michel Fize.

L'Appel à la vigilance de l'ACAT-France, lancé en 2021 et sous-titré « La personne et le vivre-ensemble en danger », se révèle, toujours et encore, d'une actualité brûlante. Il commence ainsi: « La montée dans notre société d'attitudes individualistes, empreintes de ressentiment et de colère, met en danger la possibilité de bâtir ensemble un monde commun. »

Aujourd'hui plus qu'hier, nous nous devons de faire vivre cet Appel, expression du message sur le « rôle prophétique de l'ACAT » que nous a confié il y a plus de 20 ans Paolo Ricca, décédé le 14 août dernier.

BERNADETTE FORHAN,
vice-présidente catholique de l'ACAT-France



1

FOCUS

Humains est une revue d'information et de mise en action. Pétitions, appels à mobilisation et à correspondance avec les détenus... Dans cette rubrique, nous vous incitons à vous mobiliser pour une personne en danger ou une situation analysée dans chaque numéro.

Signez, participez, diffusez, postez pour bâtir avec l'ACAT-France un monde plus juste et plus digne.

Dans ce numéro, écrivez au président de la République du Congo RDC, S.E.M. Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, afin d'exprimer vos plus vives inquiétudes quant à la levée du moratoire sur l'exécution de la peine de mort dans ce pays.



© ACAT-FRANCE

CONGO RDC JE SOUTIENS LES ABOLITIONNISTES EN RDC

Depuis le 13 mars 2024, les condamnés à mort peuvent à nouveau être exécutés en République démocratique du Congo. Il s'agit d'un recul en matière des droits humains, car cela fait plus de 20 ans qu'il n'y avait plus d'exécutions dans ce pays.

Le 22 mars, les évêques de la RDC ont fait part de leur « consternation » et ont rappelé leur « engagement inconditionnel pour la défense de la vie et l'abolition de la peine de mort ».

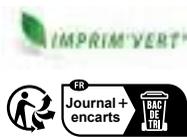
« Tous les êtres **HUMAINS** naissent libres et égaux en dignité et en droits (...) et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

Déclaration universelle des droits de l'homme, article 1.

HUMAINS EST UN MAGAZINE RÉALISÉ PAR L'ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

Directrice de la publication: Bernadette Forhan | Rédactrice en chef: Elsa Le Brettevillos | Rédactrice en chef déléguée: Linda Caille | Comité de rédaction: Linda Caille, Colette Chanas-Gobert, Bernadette Forhan, Elsa Le Brettevillos, Laurence Rigollet, Nathalie Seff, Corinne Weber | Secrétaire de rédaction: Caroline Izoret-About | Conception graphique & icono: Coralie Pouget, Bruno Houdou | Ont collaboré à ce numéro: Michel Bertrand, Nathalie Leenhardt, Marcel Rémon, Frédéric Rognon | Impression: Corlet | ISSN: 3039-9998. Dépôt légal à parution. CPPAP n° 1127 G 82814 | ACAT-France, 7, rue Georges-Lardennois, 75019 Paris | www.acatfrance.fr | 0140404243 | Crédit de couverture: iStock. Les articles signés par des contributeurs externes engagent uniquement leurs auteurs et pas nécessairement l'ACAT-France.

Des remarques sur votre magazine? Contactez: humains@acatfrance.fr



ACAT France
Encart jeté: cette publication comporte une enveloppe de Noël de l'ACAT-France.



DROITS HUMAINS

L'INQUIÉTANT REcul DE L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

TEXTE CLÉMENT BOURSIN, responsable Programmes et plaidoyer Afrique de l'ACAT-France

Alors que la République démocratique du Congo (RDC) était engagée dans un processus d'abolition de la peine de mort, le gouvernement a pris une mesure controversée en mars 2024, visant à lever le moratoire sur les exécutions.

La peine de mort est un sujet qui divise profondément la société congolaise. Depuis l'indépendance de 1960, la peine de mort a été maintenue par les diverses autorités congolaises qui se sont succédé au pouvoir. Le Code pénal congolais, hérité de la colonisation belge, continue de prévoir la peine capitale pour divers crimes graves tels que le meurtre, le viol aggravé et certains crimes contre l'État, comme la trahison et l'espionnage. Toutefois, son application

Accusés d'avoir « fui l'ennemi » alors qu'ils combattaient les rebelles du M23, de nombreux soldats ont été condamnés à mort en juillet 2024.

a été sporadique durant des décennies et un moratoire sur les exécutions a été mis en place en 2003 par l'ex-Président Joseph Kabila, faisant de la RDC un pays abolitionniste *de facto*. En 2019, le député André Mbata a déposé un projet de loi à l'Assemblée nationale, portant sur l'abolition de la peine de mort, faisant espérer un débat de fond sur cette thématique entre les élus du peuple.

DES CONdamnATIONS "DISSUASIVES ET PÉDAGOGIQUES" ?

Alors que les initiatives politiques en faveur de l'abolition continuaient à gagner du terrain, la situation s'est détériorée de manière significative avec la reprise du conflit armé dans l'est du pays en 2021. Face à la rébellion armée du M23 congolais, soutenue militairement par le Rwanda et l'Ouganda, l'armée congolaise et ses groupes armés supplétifs ont commencé à rencontrer des difficultés militaires sur le terrain. Après une série de défaites militaires et un recul des forces armées congolaises sur la ligne de front, les autorités congolaises ont fait le choix, en mars 2024, de lever officiellement le moratoire sur la peine de mort, permettant ainsi la reprise des exécutions. Le gouvernement congolais a justifié cette décision « en vue de débarrasser l'armée de la RDC des traîtres et d'endiguer la recrudescence d'actes de terrorisme urbain, entraînant mort d'hommes ».

« Les condamnations sont le résultat de procès militaires pour des crimes liés aux conflits armés. »

Les chiffres concernant la peine de mort en RDC restent fluctuants en raison de l'absence de statistiques gouvernementales à ce sujet et de la complexité du système judiciaire, auprès duquel il est difficile d'obtenir des informations. Selon les données d'Amnesty International, environ 33 personnes ont été condamnées à mort au cours de l'année 2023 et étaient incarcérées dans des conditions qui ne répondent pas aux standards internationaux. Nombre des personnes dans les couloirs de la mort en RDC ont été condamnées pour association de malfaiteurs, meurtre ou assassinat, vol à main armée ou participation à un mouvement insurrectionnel.

Depuis 2021, ces condamnations sont souvent le résultat de procès militaires pour des crimes liés aux conflits armés qui ravagent le pays. De nombreuses personnes condamnées à mort n'ont pas bénéficié d'un procès équitable. En juillet 2024, alors que la rébellion du M23 s'empare de nouvelles localités dans le Nord-Kivu et encercle presque entièrement son chef-lieu, Goma, la justice militaire congolaise condamne à mort près de 50 soldats accusés de « fuite devant l'ennemi » lors de combats contre les rebelles du M23, marquant une augmentation significative du nombre de →



Repères

LE CONTEXTE

Alors que le continent africain suit dans l'ensemble une dynamique abolitionniste, les autorités congolaises ont décidé, en mars 2024, de lever le moratoire sur l'exécution de la peine de mort. Cette décision, qui va à l'encontre des engagements internationaux de la RDC et des promesses de s'engager davantage en faveur des droits humains, a été prise dans un contexte de conflit armé dans l'est de la RDC, où le Rwanda et l'Ouganda sont accusés de soutenir militairement les rebelles du M23, en conflit avec le gouvernement congolais. Face à une rébellion qui gagne en intensité et à une armée congolaise qui rencontre des difficultés, le gouvernement congolais a décidé de reprendre les exécutions. Il s'agit d'un recul en matière de droits humains, car il n'y avait pas eu d'exécutions dans ce pays depuis plus de 20 ans.

CHIFFRES CLÉS

21 ans, c'est la durée du moratoire sur les exécutions en RDC, mis en place en 2003 et levé par les autorités en mars 2024

50 militaires congolais ont été condamnés à mort par la justice militaire en juillet 2024

L'ACAT-FRANCE AGIT

• L'ACAT-France a proposé une action grand public d'interpellation du président de la RDC à travers l'Appel du mois d'octobre 2024. Le message est simple : il faut « revenir sur la décision du gouvernement et révoquer la levée du moratoire », car « la peine de mort ne constitue pas une réponse adaptée aux enjeux de sécurité auxquels la RDC fait face. Elle institutionnalise la violence comme réponse et nourrit ainsi le cycle de violences dans le pays. Une telle décision remet en cause la capacité de l'État congolais à demeurer un interlocuteur crédible en matière de coopération judiciaire internationale alors que la RDC est engagée dans un processus de lutte contre l'impunité et de justice transitionnelle ».

→→ condamnés à mort par rapport aux années précédentes. Pour la capitaine Mélissa Kahambu Muhasa, représentant le ministère public, ces condamnations ont un caractère « *dissuasif et pédagogique* » et visent à empêcher les militaires d'abandonner leur poste sur les lignes de front. Depuis la levée du moratoire en mars 2024, les condamnations à la peine de mort ne sont plus commuées en emprisonnement à perpétuité comme c'était le cas depuis 2003, mais il ne semble pas y avoir eu de réelle reprise des exécutions à ce jour. Les nouveaux condamnés à mort sont donc emprisonnés sans savoir véritablement ce qu'il adviendra d'eux, causant des souffrances psychologiques importantes.

UN RETOUR EN ARRIÈRE DANS LA DÉFENSE DU DROIT À LA VIE

La persistance de la peine de mort en RDC a des implications profondes sur le plan politique. Elle reflète, entre autres, les défis structurels auxquels le système judiciaire congolais est confronté, tels que la corruption, le manque de ressources et de formation, et l'influence politique. Ces défis contribuent à installer un climat délétère où les droits des accusés sont souvent bafoués et les verdicts de culpabilité parfois arbitraires. L'application de la peine de mort en RDC a été instrumentalisée dans le passé à des fins politiques. Les régimes successifs l'ont utilisée comme un outil destiné à mettre hors d'état de nuire des opposants politiques ou pour afficher une posture ferme contre l'insécurité. Cela a conduit une part significative de la société civile à se méfier du système judiciaire, perçu comme étant au service du pouvoir.

Avec la levée du moratoire, la RDC fait aujourd'hui un retour en arrière en matière de défense du droit à la vie. Cette décision viole le principe constitutionnel de sacralité de la vie humaine et plusieurs pactes internationaux auxquels la RDC est partie. La possible reprise des exécutions va à l'encontre des nombreuses promesses et des engagements pris par les autorités congolaises de s'engager davantage dans le respect des droits humains, et remet en cause la capacité de l'État

congolais à demeurer un interlocuteur crédible en matière de coopération judiciaire internationale, alors que la RDC est engagée dans une démarche de lutte contre l'impunité et de justice transitionnelle.

En RDC, la reprise possible des exécutions a fait l'effet d'un tremblement de terre chez les abolitionnistes et continue à susciter de vives controverses dans la société. Les défenseurs de la peine de mort avancent des arguments de dissuasion et de justice rétributive, surtout dans un contexte marqué par des niveaux élevés d'insécurité et de violence, notamment dans le cadre de la rébellion du M23. Les partisans de la peine de mort estiment que des sanctions sévères sont nécessaires pour maintenir l'ordre et décourager les crimes graves.

UNE BANALISATION DE LA VIE HUMAINE

À l'inverse, les opposants à la peine capitale soulignent les risques d'erreurs judiciaires, les conditions inhumaines de détention et l'inefficacité de la peine de mort comme moyen de dissuasion. Contrairement à l'argumentaire des autorités congolaises, l'utilisation de la peine de mort ne va certainement pas endiguer la violence. Au contraire, elle va desservir la justice et la paix en consolidant un usage institutionnalisé de la violence comme réponse à la criminalité et aux conflits, sans jamais s'attaquer à leurs causes structurelles.

« Le rétablissement de la peine de mort vient renforcer la banalisation de la vie humaine. »

Le 22 mars 2024, les évêques de la RDC, réunis au sein de la Conférence épiscopale nationale du Congo (Cenco), ont fait publiquement part de leur « *consternation* » et rappelé leur « *engagement inconditionnel pour la défense de la vie et l'abolition de la peine de mort* ». Pour les évêques congolais, la volonté d'endiguer la recrudescence du terrorisme et du banditisme urbain « *ne peut en aucun cas justifier le recours à la peine capitale* ». Dans une société gangrenée par la violence et les injustices, avec une justice « *malade* », comme la définit lui-même le chef de l'État congolais, « *le rétablissement de la peine de mort vient renforcer la banalisation de la vie humaine* », rappelle la Cenco.

La situation de la peine de mort en RDC est à un point critique. La levée du moratoire en mars 2024 et les nombreuses condamnations à mort survenues en juillet 2024 montrent une volonté gouvernementale de réaffirmer cette sanction, malgré une tendance mondiale à l'abolition. En RDC, les débats parfois virulents autour de la peine capitale mettent en lumière des tensions au sein de la société, entre les partisans d'une justice punitive et ceux qui militent pour une justice réparatrice, respectueuse des droits humains. ♦



3 questions à...

CLÉMENT BOURSIN,
responsable Programmes et plaidoyer
Afrique de l'ACAT-France

Quelle est la situation de la peine de mort en RDC et quelles actions mène l'ACAT-France à ce sujet ?

Clément Boursin : L'ACAT-France milite pour l'abolition de la peine capitale partout dans le monde. Avec la levée du moratoire sur les exécutions en mars 2024, la RDC a été à nouveau au centre des préoccupations de notre organisation. En lien avec ses partenaires abolitionnistes, l'ACAT-France s'efforce de sensibiliser l'opinion publique en France et de la mobiliser à agir auprès des autorités congolaises avec un objectif clair : faire pression sur le gouvernement congolais pour qu'il revienne sur sa décision de lever le moratoire sur les exécutions et, à terme, légiférer en faveur de l'abolition définitive de la peine de mort.

Quels sont les principaux arguments de l'ACAT-France contre la peine de mort en RDC ?

C. B. : L'ACAT-France avance plusieurs arguments. Tout d'abord, elle souligne les risques élevés d'erreurs judiciaires dans un système souvent corrompu et inefficace. Ces erreurs peuvent conduire à l'exécution de personnes innocentes. L'ACAT-France met également en avant le caractère inhumain et dégradant de la peine de mort, considérée comme une violation des droits humains fondamentaux. De plus, elle argue que la peine de mort n'a pas de réel effet dissuasif sur la criminalité, contredisant l'argument souvent avancé par les partisans de cette peine. L'ACAT-France prône une justice réparatrice et de réhabilitation, estimant qu'elle contribue davantage à la cohésion sociale et à la prévention de la récidive.

Agissez

L'ACAT-France vous invite à interpeller le président de la République démocratique du Congo, S.E.M. Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, afin de lui exprimer votre préoccupation quant à la levée du moratoire sur l'exécution de la peine de mort en RDC. En effet, la peine capitale ne constitue pas une réponse adaptée à la montée du sentiment d'insécurité ni aux conflits armés. Elle institutionnalise, au contraire, la violence comme une réponse à la violence et nourrit ainsi un cycle pernicieux. Le gouvernement congolais doit revenir sur cette révocation du moratoire afin de rester un interlocuteur crédible en matière de coopération judiciaire internationale, notamment dans le cadre de son engagement dans un processus de lutte contre l'impunité et pour une justice transitionnelle.



← POUR AGIR, ENVOYEZ
ET DISTRIBUEZ LES CARTES ACTIONS

Quels obstacles l'ACAT-France rencontre-t-elle dans son combat pour l'abolition de la peine de mort en RDC ? Comment les surmonter ?

C. B. : Comme ses partenaires abolitionnistes, l'ACAT-France fait face, en RDC, à une résistance politique significative et à une partie de la population encore favorable à la peine capitale, influencée par un sentiment d'insécurité grandissant, du fait de la criminalité urbaine et de la guerre dans l'est du pays. Pour surmonter ces défis, l'ACAT-France souhaite œuvrer plus largement en faveur d'une réforme profonde du système judiciaire congolais – intégrant bien entendu l'abolition de la peine de mort –, afin de garantir une justice pour tous, dans le respect des droits fondamentaux de chacun. Cela passe inévitablement par un travail de sensibilisation de l'opinion publique et de changement des mentalités à long terme, notamment grâce à un travail régulier sur les réseaux sociaux. L'ACAT-France souhaite également intensifier ses actions de plaidoyer auprès des décideurs politiques congolais pour les mettre plus régulièrement face à leurs responsabilités et obligations. ♦

🐦 TENEZ-VOUS INFORMÉ : @ACAT_FRANCE

La position de l'ACAT

La persistance de la peine de mort en RDC est un recul inquiétant en matière de droits humains. Les récentes statistiques sur les condamnations à mort, ainsi que les conditions dans lesquelles elles sont prononcées, soulignent la nécessité urgente d'une réforme du système judiciaire congolais et d'une réflexion profonde sur les moyens de garantir la justice tout en respectant les droits fondamentaux de chaque individu. La communauté internationale et les acteurs nationaux doivent continuer à œuvrer ensemble pour mettre fin à cette pratique inhumaine et pour promouvoir un système judiciaire plus juste et plus respectueux des droits humains en RDC.

L'ACAT-FRANCE EN QUELQUES MOTS

La torture : un mot qui glace. D'infinies souffrances pour des milliers d'êtres livrés à l'imagination des bourreaux. En ce moment même. Dans plus de la moitié des pays du monde.

En 1974, deux femmes protestantes ont dit : « Plus jamais ! » Elles croyaient en Dieu, elles croyaient en l'être humain. Elles ont fondé l'ACAT. Une ONG qui mobilise chrétiens de toutes confessions et personnes de bonne volonté pour faire vivre l'espoir d'un monde sans torture ni peine de mort.

NOTRE MISSION

- Lutter contre la torture
- Abolir la peine de mort
- Protéger les victimes
- Défendre le droit d'asile

NOTRE FORCE

- 25 500 membres (adhérents et donateurs)
- 222 groupes agissant en France
- L'œcuménisme et la spiritualité au service de la dignité
- L'appartenance à la FIACAT, réseau international des ACAT

NOS MOYENS D'ACTION

- Veiller, enquêter, dénoncer et témoigner
- Informer et sensibiliser
- Interpeller et faire pression
- Agir en justice
- Assister les victimes et leurs familles
- Prier en soutien aux victimes



www.acatfrance.fr



@ACAT_France



ACAT France



acat_france

2

DÉCOU- VER

8 Je rejoins la lutte contre la torture, j'adhère !

- Adhésion de « Bienvenue » : 24 € la première année**
Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 66 % de mon adhésion.
- Adhésion de « Bienvenue » + abonnement à HUMAINS : 36 € la première année**
Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 66 % de mon adhésion et je recevrai 4 numéros de mon magazine.
- J'offre un abonnement ou je m'abonne à HUMAINS : 12 € la première année**
Le nouvel abonné recevra 4 numéros ; l'abonnement passera à 28 € les années suivantes.



Découpez ou photocopiez ce bulletin, remplissez-le avec les coordonnées du bénéficiaire de l'adhésion et/ou de l'abonnement.

Renvoyez-le, accompagné d'un chèque à l'ordre de l'ACAT-France, au 7, rue Georges-Lardennois, 75019, Paris. Contact : 01 40 40 42 43.

Nom et prénom

Adresse

Mail

Téléphone

Nous respectons vos données personnelles. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont destinées aux services de gestion et aux tiers mandatés par l'ACAT-France à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées et pour l'envoi de votre reçu fiscal. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez demander à ce qu'elles ne soient pas communiquées à d'autres organismes. Pour toutes ces demandes, contactez l'ACAT-France : 01 40 40 42 43 / dpo@acatfrance.fr



10
EN BREF
Dans le monde

© EMILIANO LASALVIA/AFP, JONATHAN RAA/NURPHOTO VIA AFP, ISSOUF SANOGO/AFP, ALLAN BARTE/COCO CHERRY/ACAT-FRANCE



14
REGARD / GUINÉE
Les ravages des armes létales et de l'impunité



12
REGARD / FRANCE
Peut-on encore s'informer de façon juste ?



16
FONDAMENTAUX
C'est quoi... les armes de force intermédiaire ?





10



En image

Une messe marquant l'ouverture de la trêve olympique a été célébrée à l'église de la Madeleine, à Paris, le 19 juillet, à une semaine du coup d'envoi des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Le camp vélo 2024, organisé par l'ACAT du Bocage, a choisi ce même jour pour boucler son voyage, qui avait commencé dans l'Orne (61). Pour l'occasion, Amélie Oudéa-Castéra, alors ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques (au centre), a pris la pose aux côtés d'Éric Ménager (en bas, à droite), responsable du groupe de jeunes cyclistes.

ISRAËL-PALESTINE : UN AVIS HISTORIQUE

Le 19 juillet 2024, la Cour internationale de justice (CIJ) a estimé dans un avis historique que l'occupation et l'annexion des territoires palestiniens par Israël sont illégales. Elle a également déclaré que les lois et politiques israéliennes discriminatoires à l'égard des Palestiniens constituent une forme de ségrégation raciale et d'apartheid, prohibée par le droit international. Cette décision intervient alors que le conflit dans la bande de Gaza a causé la mort d'au moins 40 000 personnes et fait disparaître au moins 10 000 autres, tandis que les perspectives d'un cessez-le-feu semblent encore lointaines.

GUINÉE : VERS UN CONTRÔLE DES ONG PAR LA JUNTE ?

La junte militaire a suspendu, le 2 septembre 2024, la délivrance des agréments aux associations et aux ONG en raison des « actions de trouble à l'ordre public menées sur le terrain par plusieurs » d'entre elles. Cette mesure du ministère de l'Administration territoriale est censée durer quatre mois. Le renouvellement des agréments sera subordonné à l'évaluation de l'action de ces associations et ONG par les autorités. Une nouvelle étape dans le contrôle des droits et des libertés.

AU CAMBODGE, LA LIBERTÉ D'EXPRESSION RÉPRIMÉE

Le 28 août 2024, 94 militants cambodgiens opposés à l'accord de coopération trilatéral « Triangle de développement CLV » entre le Cambodge, le Laos et le Vietnam ont été arrêtés par le gouvernement. Ces militants critiquent cet accord, qui favorise les investisseurs vietnamiens au détriment des Cambodgien(ne)s. Plus de la moitié des personnes arrêtées, y compris quatre enfants, sont encore détenues. Les ONG dénoncent une répression sévère et accusent le gouvernement de détenir illégalement ces opposants pour restreindre les libertés d'expression et de réunion. « Il est alarmant de constater que la réaction brutale du gouvernement cambodgien a conduit des jeunes, dont certains mineurs, à être illégalement détenus et inculpés de crimes graves contre l'État », a déclaré Kate Schuetze, directrice pour le Pacifique d'Amnesty International.



SOUDAN : L'IMPUNITÉ PRÉVAUT AU DARFOUR

Au Darfour, les Forces d'appui rapide reproduisent les atrocités du passé en s'attaquant aux populations non arabes dans une campagne de nettoyage ethnique. En réponse, les Forces armées soudanaises mènent des frappes indiscriminées : « Des femmes sont violées, des enfants sont tués, des atrocités sont commises selon un mode opératoire identique, destiné à instaurer la terreur pour obtenir des gains militaires », a déclaré, en août 2024, le procureur de la Cour pénale internationale. Son bureau devrait prochainement délivrer des mandats d'arrêt à l'encontre de responsables.

11

LE PROGRAMME DE CORRESPONDANCE DE L'ACAT FACE AUX EXÉCUTIONS

Depuis 1992, l'ACAT-France mène un programme de correspondance avec des condamnés à mort aux États-Unis, soumis à des conditions carcérales assimilables à la torture. Récemment, Arthur Lee Burton, Travis James Mullis et Loran Kenstley Cole ont été exécutés, tandis que Ruben Gutierrez a obtenu un sursis. Nous suivons l'évolution du dossier de Robert Leslie Roberson. L'ACAT-France s'oppose à la peine de mort, qui constitue une violation du droit à la vie et du droit à ne pas subir de torture et de traitements cruels, inhumains ou dégradants.

© CORINNE SIMON/HANS LUCAS, ABDELMONIM MADIBU/AFP, EMILIANO LASALVA/AFP



ARGENTINE : UN RETOUR EN ARRIÈRE DANS LA QUÊTE DE VÉRITÉ ET DE JUSTICE

Le gouvernement de Javier Milei a décrété la fermeture de l'Unité spéciale d'enquête (UEI) de la Commission nationale pour le droit à l'identité (Conadi), créée en 2004 pour enquêter sur la disparition d'enfants pendant la dictature civilo-militaire. L'Unité avait accès aux archives du pouvoir exécutif et des forces armées. Avec sa fermeture, la Conadi ne pourra plus accéder à ces informations, ce qui entrave sa collaboration avec les Grands-mères de la place de Mai dans la recherche des 300 petits-enfants encore disparus. L'UEI mène des enquêtes préliminaires qui accélèrent le travail de la justice et représentent 60 % des affaires traitées par le pouvoir judiciaire dans ce domaine. Sa fermeture a été critiquée comme un grave recul dans la lutte pour les droits humains, la vérité et la justice.

PEUT-ON ENCORE S'INFORMER DE FAÇON JUSTE ?

TEXTE NATHALIE LEENHARDT, journaliste, ancienne directrice de *Réforme*

Journaux quotidiens, hebdomadaires, mensuels, télévision, radio, podcasts, réseaux sociaux, médias en ligne... Comment choisir ? À qui se fier ? Si la liberté de la presse est l'un des piliers de notre démocratie, le flot constant d'informations à notre disposition peut dérouter. Quelques pistes peuvent nous aider à nous y retrouver.

Le chiffre a quelque chose de vertigineux. Selon le dernier baromètre Kantar Public, publié chaque année par le quotidien *La Croix*, plus de la moitié des Français et des Françaises ne font pas confiance aux médias. Ainsi, 57 % des personnes interrogées ont déclaré se méfier de ce que disent les médias sur les grands sujets d'actualité.

Alors que 75 % d'entre elles affirment « *suivre l'actualité avec grand intérêt* » – soit 15 points de pourcentage de plus qu'en 2022 –, 59 % dénoncent des médias « *soumis aux pressions des partis politiques et du pouvoir* ». Pire encore pour les journalistes, 56 % pensent que la profession ne résiste pas aux pressions de l'argent. Dur constat.

LE TRI DES... DÉCHETS

Si les médias n'ont pas bonne presse (!), en sont-ils responsables ? Faut-il tous les mettre dans le même panier ? Autrement dit, comment rester informés de la façon la plus juste et fiable possible ? Pour les citoyens que nous sommes, le défi est grand. En effet, l'information est devenue un robinet gigantesque qui déverse en continu des nouvelles de toutes sortes, souvent sans aucun tri ni hiérarchisation.

Les chaînes télévisées d'information en continu, qui pourtant ne rassemblent pas des audiences importantes, font du « buzz », non par le sérieux des informations qu'elles produisent, mais par les polémiques qu'elles se plaisent à susciter. Il est en effet tellement moins coûteux d'inviter des spécialistes autoproclamés que de produire des documentaires argumentés...

C'est pourquoi le meilleur et premier réflexe doit rester, me semble-t-il, la nécessité de bien choisir ses sources et de jeter le reste à la poubelle. Ou plus exactement de couper le son de ces chaînes de télé, ces émissions de radio, cette presse dont le maître-mot est de créer de la dissension – et non du débat –, de « faire monter la sauce », de lancer des « petites phrases ». Et de rester fidèle à des médias soucieux de la déontologie que l'on enseigne encore dans les écoles de journalisme. À quoi ressemble-t-elle, cette déontologie ?

Si l'on devait en retenir deux piliers, citons la vérification des informations et la diversification des sources. C'est là le b.a.-ba du métier : être sûr que les chiffres que l'on avance sont vrais, que la citation d'un tel ou d'une telle est bien celle-là, et toujours amener la contradiction. Un journaliste n'est pas là pour imposer ses vues, mais bien pour mettre en balance des opinions contradictoires. Au lecteur, à l'auditeur d'aller plus loin, de juger, de décider. Bien sûr, l'histoire

« Bien s'informer exige un véritable travail, qui peut être chronophage et coûteux. »

nous le rappelle, la presse ici comme ailleurs est une presse d'opinion. Chacun a autour de soi des lecteurs assidus du *Figaro*, des fans de *Libération*, des abonnés depuis toujours au *Monde*, à *L'Express* ou à *L'Obs*, qui ne pourraient imaginer lire autre chose tant ils se retrouvent dans ces écrits qui valident leur façon de penser. De même qu'il existe des spectateurs des journaux télévisés de TF1 plutôt que de France 2 et vice-versa. Pourquoi pas ? Tous ces médias historiques, sérieux, sont des sources d'informations où travaillent des journalistes professionnels, qui ont mis en place des outils de contrôle de leurs sources. Mais aucun ne peut se revendiquer neutre à 100 %, puisque la neutralité n'existe pas. Ne serait-ce que par le choix des sujets traités et des autres



L'essor d'Internet et des réseaux sociaux favorise un flot constant d'informations, qu'il convient de trier afin de ne pas contribuer à la prolifération des fake news.

tel ou tel article, et, pourquoi pas, de créer des clubs de lecture.

Échapper à la prolifération des informations non vérifiées, trafiquées – les fameuses *fake news* –, avec à la manœuvre des individus ou des groupes de plus en plus agressifs, n'a rien d'une sinécure. Mais l'enjeu est essentiel en termes démocratiques.

C'est pourquoi l'éducation aux médias relève d'une urgence grandissante. Des initiatives existent en ce sens, que ce soit la Semaine de la presse à l'école ou tout le travail proposé par le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (Clemi) aux enseignants. Discuter avec les jeunes générations est tout aussi essentiel, tant les adolescents ont tendance à « s'informer » sur les réseaux sociaux – notamment Tik Tok – qui, bien

abandonnés, la décision de faire appel à tel ou tel éditorialiste, de donner la parole à certains politiques et pas à d'autres.

S'ENRICHIR DE LA VARIÉTÉ

C'est pourquoi le second réflexe me semble être la diversité, le changement d'habitudes, le pas de côté... Changer provisoirement de chaîne de radio ou de télé, acheter un hebdo par curiosité, aller voir sur Internet ce qu'écrit tel ou tel média, permet d'enrichir son point de vue. À cet égard, la lecture de *Courrier international* m'enchantait, de même que l'écoute de RFI, Radio France International. Se décentrer de l'actualité nationale, connaître les sujets qui embrasent la RDC ou le Pérou, découvrir le regard que porte la presse étrangère sur notre pays est passionnant. Bien sûr, me direz-vous, cela a un coût, en argent et en temps. Il est clair que bien s'informer exige un véritable travail, chronophage. Pourtant, l'accès à la diversité peut être facilité par la multiplication des médiathèques qui proposent un bel éventail éditorial. Sans compter qu'il est toujours possible d'échanger entre amis ou voisins

souvent, véhiculent des thèses qui tiennent du complotisme. Heureusement, de nouveaux médias comme *Hugo décrypte* – du prénom de ce youtubeur de 27 ans – font un véritable travail citoyen auprès des jeunes. « *La vidéo devient une source encore plus importante d'information en ligne, en particulier chez les jeunes* », souligne ainsi un rapport de l'institut Reuters pour l'étude du journalisme, rattaché à l'université anglaise d'Oxford.

Ainsi, ce n'est pas tant le support – le papier hier, la vidéo aujourd'hui – qui importe, mais un contenu vérifié et identifié. Qui me parle et d'où doivent être des questions que l'on se pose à tout moment. Vidéos, podcasts, documentaires regardés en replay – comme *Le Dessous des cartes*, ces formats courts d'Arte qui font le point sur un sujet d'actualité –, revues qui résistent comme *Études*... Il est tant et tant de moyens de rester informé ! En s'appuyant sur ce discernement nécessaire afin de ne pas se noyer dans un trop-plein qui n'a plus aucun sens, sauf celui de nous conduire à une impasse, celle de « l'à-quoi-bon-isme ». ♦



LES RAVAGES DES ARMES LÉTALES ET DE L'IMPUNITÉ

TEXTE CLÉMENT BOURSIN, responsable Programmes et plaidoyer Afrique de l'ACAT-France

La répression et l'usage disproportionné de la force létale dans la gestion des manifestations en Guinée ont été des sujets de préoccupation majeurs pour l'ACAT-France ces dernières années. Retour sur des violences autorisées de facto par les autorités guinéennes.

La Guinée est le théâtre de manifestations régulières de l'opposition et des citoyens, dénonçant la situation politique, la dégradation de leurs conditions de vie, ainsi que les fréquentes coupures d'électricité et d'eau. Ces manifestations, souvent spontanées, sont réprimées dans le sang par un usage excessif des armes létales. Des organisations de défense des droits humains, comme l'ACAT-France, documentent ce recours systématique aux tirs à balles réelles, entraînant des morts et des blessés graves, et dénoncent l'impunité des responsables.

En 2010, lors des manifestations qui ont suivi la réélection d'Alpha Condé, les forces de l'ordre ont répondu aux jets de pierre par des gaz lacrymogènes.

DES FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SANS SCRUPULES

Les forces de défense et de sécurité guinéennes ont régulièrement recours à des armes létales, en toute illégalité, pour disperser des manifestations qui sont pour la plupart pacifiques ou qui, lorsque des affrontements ont lieu, n'occasionnent pas de réel danger pour les forces de l'ordre, hormis des jets de pierres. Les forces de l'ordre guinéennes ne respectent quasiment jamais les principes fondamentaux relatifs à l'utilisation de la force et des armes à feu tels que définis dans le *Code de conduite des Nations Unies pour les responsables de l'application des lois*.

Pour la junte militaire, arrivée au pouvoir par un coup d'État le 5 septembre 2021, toute manifestation sur la voie publique est interdite depuis le 13 mai 2022 et « jusqu'aux périodes de campagne électorale ». De ce fait, réprimer ce qui est interdit est la norme pour les militaires au pouvoir. Pourtant, cette décision d'empêcher toute manifestation dans le pays viole les traités et conventions internationales auxquels la Guinée a librement souscrit, notamment l'article 20 de

« Les forces de l'ordre bénéficient d'une certaine protection juridique qui les met à l'abri de poursuites. »

la *Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)*, l'article 21 du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)* et l'article 11 de la *Charte africaine des droits de l'homme et des peuples*, qui garantissent le droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques. L'interdiction des manifestations est également en contradiction flagrante avec l'article 34 de la *Charte de la transition guinéenne*, qui garantit les libertés d'association et de réunion, et qui, dans l'article 8, alinéa 2, dispose qu'« aucune situation d'exception ou d'urgence ne doit justifier les violations des droits humains ».

UNE IMPUNITÉ TROUBLANTE

L'histoire contemporaine de la Guinée est émaillée d'une utilisation excessive et régulière des armes à feu par les forces de défense et de sécurité lors de la gestion des manifestations. Entre 2005 et 2015, l'ACAT-France a dénombré, dans une publication, au moins 350 morts et plus de 1 750 blessés lors de manifestations. La contestation populaire contre le troisième mandat d'Alpha Condé en octobre 2020 a elle aussi été marquée par des scènes de violence extrême.

Les récits des victimes révèlent une réalité tragique. Les manifestants, souvent des jeunes des quartiers populaires, réclament le respect de leurs droits fondamentaux. En réponse, ils sont abattus ou blessés par des forces de

défense et de sécurité sans scrupules. En janvier 2023, Ibrahima Bah, 18 ans, a été tué par balle alors qu'il allait acheter du savon. De même, Elhadj Amadou Korka Diallo, 18 ans, a été mortellement blessé lors de manifestations en janvier 2024. Ces histoires dramatiques sont fréquentes en Guinée, où au moins dix personnes ont été tuées par balles entre janvier et mars 2024.

L'un des aspects les plus troublants de cet usage récurrent et illégal de la force létale dans la gestion des manifestations est l'absence totale de poursuites judiciaires à l'encontre de leurs auteurs et responsables. Malgré les nombreuses preuves matérielles et les témoignages recueillis par les organisations de défense des droits humains, les autorités guinéennes continuent de nier l'évidence et de protéger les coupables en ne permettant pas à la justice d'effectuer son travail en toute indépendance et impartialité. L'impunité est institutionnalisée à tous les niveaux de l'État.

LE RÔLE CRUCIAL DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Les forces de l'ordre bénéficient d'une certaine protection juridique qui les met à l'abri de poursuites judiciaires. Depuis juin 2019, les gendarmes peuvent, selon la loi relative à l'usage des armes par la gendarmerie, « ouvrir le feu, lorsque l'intégrité physique d'une personne est menacée, lorsqu'ils ne peuvent accomplir autrement leur mission, en cas de fuite d'un véhicule ou d'un individu, ou finalement pour empêcher la répétition d'un meurtre ». Les rares enquêtes ouvertes sont souvent biaisées et n'aboutissent quasiment jamais à des condamnations.

En Guinée, la quête de justice est un mirage pour les familles des victimes, qui préfèrent souvent ne pas porter plainte ni saisir les autorités au pouvoir. Pour l'ACAT-France, l'impunité est le principal moteur de la violence en Guinée. Tant que leurs auteurs et leurs donneurs d'ordres seront protégés de toute sanction pénale, les tirs à balles réelles en contexte de manifestations n'ont aucune raison de cesser. Face à cette situation, la communauté internationale doit jouer un rôle crucial. Les organisations de défense des droits humains, comme l'ACAT-France, appellent à une pression accrue sur le gouvernement guinéen pour mettre fin à l'impunité. Cependant, la réaction internationale reste souvent timide, se limitant à des déclarations sans actions concrètes. Il est essentiel que la communauté internationale agisse de manière proactive pour contraindre les autorités guinéennes à respecter les droits humains.

Aujourd'hui, la Guinée se trouve à un tournant. La répression violente des manifestations et l'impunité des responsables menacent les fondements de l'État de droit. L'ACAT-France appelle à une action coordonnée pour mettre fin à cette spirale de violence et d'impunité. La justice pour les victimes doit devenir une réalité urgente, permettant aux citoyens de manifester librement et sans crainte pour leur vie. ♦



Pour aller plus loin

Retrouvez les positions de l'ACAT-France dans notre Appel à mobilisation intitulé « Guinée : il faut enquêter sur tous les décès par balles liés à des manifestations » (mars 2024) : www.acatfrance.fr/appeal-a-mobilisation/

C'EST QUOI... LES ARMES DE FORCE INTERMÉDIAIRE?

Présentées comme non létales, les armes de force intermédiaire, ou armes sublétales, se sont fortement développées au cours de ces 15 dernières années, sous la pression des organes internationaux de protection des droits humains.

Pour autant, la dangerosité de ces armes ne doit pas être sous-estimée. En France, les dotations en armes de force intermédiaire se sont accrues sur cette période, faisant de la police française l'une des plus armées d'Europe.

L'explosion des grenades crée des éclats pouvant provoquer de graves mutilations. La France est le seul pays européen à utiliser des munitions explosives alors même qu'elles peuvent provoquer de graves blessures.



LES LANCEURS DE BILLES DE DÉFENSE (LBD)

Les LBD représentent le plus haut niveau d'armement avant les armes à feu. Ils tirent une balle de 28 grammes à une vitesse moyenne de 350 km/h, pouvant provoquer de graves traumatismes, des mutilations faciales, de l'œil, des parties génitales et, parfois, la mort.

LE PISTOLET À IMPULSION ÉLECTRIQUE (PIE)

Proscrit dans le cadre du maintien et du rétablissement de l'ordre, le PIE est considéré comme une aide au menottage. Cependant, les risques liés à son utilisation sont nombreux, bien que peu documentés (brûlures,

traumatismes, fausse-couche, pathologies respiratoires). Plusieurs pays comme la Belgique, l'Italie ou les Pays-Bas ont choisi d'interdire les PIE, eu égard aux controverses qu'ils suscitent.

Le maintien de l'ordre est le théâtre principal de l'utilisation des armes de force intermédiaire, dont la dangerosité est évidente. À cause des risques élevés de mutilation, les armes de force intermédiaire deviennent un vrai risque pour la démocratie et pour la liberté de manifestation. Désamorcer la violence ne peut passer par l'usage excessif de la force et des armes. Cela doit se faire par le dialogue constant avec les personnes présentes.



L'ACAT-France demande

- ◆ La limitation de l'emploi des gaz lacrymogènes aux cas d'absolue nécessité.
- ◆ L'interdiction des LBD et grenades de désencerclement en contexte de maintien de l'ordre.
- ◆ La transparence quant à la dangerosité réelle des armes utilisées et leur composition.

SOCIÉTÉ LA DÉMOCRATIE EN PÉRIL

La montée des populismes, l'influence néfaste des réseaux sociaux ou l'abstention aux élections sont autant de symptômes d'une démocratie bousculée. Qu'est-ce qui la menace ? Que faut-il préserver ? Éléments de réponses par le prisme de la philosophie, du droit et de la doctrine sociale de l'Église catholique.



LES GAZ ET GRENADES LACRYMOGÈNES

Le gaz lacrymogène est l'arme la plus utilisée en maintien de l'ordre. Son utilisation suscite des interrogations, dans la mesure où cette arme vise la foule de manière indiscriminée. De plus, les gaz lacrymogènes peuvent avoir de graves conséquences lorsqu'ils touchent des personnes vulnérables.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

LE MODÈLE OCCIDENTAL REMIS EN CAUSE

TEXTE MARCEL RÉMON, jésuite, directeur du Ceras et de la Revue Projet

La démocratie est malmenée dans de nombreux pays et peine même de plus en plus à être définie simplement dans l’imaginaire collectif. Pourtant, la doctrine sociale de l’Église catholique donne des éléments précis de compréhension et indique ce qu’une démocratie saine entend protéger.

Aborder les enjeux sociaux de la démocratie en si peu de lignes est impossible. Ils sont tellement nombreux et diversifiés selon les régions et les époques : droits humains, sécurité sociale, services publics, accès aux soins, éducation, civisme, protection policière, État de droit, etc. Depuis quelque temps, le modèle démocratique « occidental » est remis en question par les tenants des démocraties illibérales ainsi que par les dirigeants autocratiques. La démocratie ne serait plus un gage de liberté, de prospérité et de sécurité. Même, elle serait un frein au développement d’une communauté. La versatilité des régimes démocratiques, avec leurs alternances politiques zigzaguant régulièrement de gauche à droite, est considérée comme une faiblesse ontologique du modèle. Les enjeux sociaux en démocratie sont à analyser à l’aune de ces Parlements et exécutifs tantôt de gauche, tantôt du centre, tantôt de droite ou d’extrême droite.

CHERCHER LE BIEN COMMUN

Un plaidoyer pour « la démocratie » ne peut faire l’économie de sa traduction sociopolitique. Pour avancer dans la réflexion, il nous faut faire la distinction entre les conditions d’un État de droit démocratique et les politiques

mises en œuvre dans ce cadre parlementaire. Par exemple, on peut espérer que l’ensemble des élus au Parlement français soient démocrates, tout en défendant des programmes politiques incompatibles.

Pour aborder la question des enjeux sociaux de la démocratie, je propose de m’inspirer de la doctrine sociale de l’Église catholique, et en particulier de la notion de bien commun. On confond souvent le bien commun avec les biens partagés (en commun), tels qu’une forêt, une maison, une rue, l’air, les océans ou la planète. L’Église propose une définition très précise du bien commun. Il s’agit moins d’une richesse partagée que d’une action, d’un engagement, afin de créer les conditions sociales favorisant le bien-vivre en commun : « *Le bien commun, c’est-à-dire cet ensemble de conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu’à chacun de leurs membres, d’atteindre leur perfection d’une façon plus totale et plus aisée.* » (Gaudium et Spes, 26-1)

DES VERTUS SOCIALES POUR VIVRE ENSEMBLE

Œuvrer au bien commun, c’est améliorer les conditions de vie des êtres humains, afin qu’ils puissent mieux vivre ensemble. « *La politique (...) est une des formes les plus précieuses de la charité parce qu’elle cherche le bien commun.* » (Evangelii gaudium, 205) Par exemple, un politicien peut améliorer la qualité de vie de ses citoyens en éclairant des ruelles sombres ou en obligeant les automobilistes à ralentir devant une école. Améliorer les conditions de vie est tout autre chose que de partager une ressource ensemble. C’est d’ordre structurel. Il s’agit du cadre nécessaire pour éviter que la loi du plus fort ou d’une majorité égocentrique prévale. À ce niveau-là, le bien commun n’est pas assimilable à l’intérêt général, qui prône l’intérêt du plus grand nombre.



La triade « Liberté, égalité, fraternité » est la devise de la République française. Trois piliers censés orienter et garantir un régime démocratique pour toutes et tous.

Le Ceras

Le Centre de recherche et d’action sociales (Ceras) est une association fondée par la Compagnie de Jésus il y a plus d’un siècle. Jésuites et laïcs y travaillent ensemble au service de trois missions : accompagner les associations engagées dans le champ social, mettre en débat les questions qu’elles portent – notamment à travers la Revue Projet –, et les former dans ses champs de compétences.

d’un cadre pour permettre à tous, non pas au plus grand nombre, de bien vivre ensemble. Comme tous les exemples de bien commun, elle est fragile et requiert un investissement ferme et tenace.

DÉFENDRE LES LAISSÉS-POUR-COMPTÉ

Les principaux enjeux sociaux de la démocratie, définie comme bien commun, se concentrent, selon moi, sur le respect et la défense des droits des minorités – politiques, religieuses, ethniques, socio-économiques ou d’orientation sexuelle –, ainsi que

sur la défense des plus fragiles, de l’enfance à la vieillesse, des océans aux espèces en danger. Que ce soit au Nord ou au Sud, à l’Est ou à l’Ouest, tant de régimes politiques défendent ce qu’ils interprètent comme l’intérêt général. L’intérêt général, qui est de fait l’intérêt des plus puissants, financièrement ou politiquement, devient ainsi la norme à laquelle tous doivent se soumettre. Quant à elle, « la démocratie » se doit de défendre les minorités, les laissés-pour-compte, les périphéries. Cela passe d’abord par des contre-pouvoirs reconnus comme légitimes : un pouvoir judiciaire autonome, une presse indépendante, des associations syndicales ou citoyennes, des communautés de foi, des groupes de défense de droits humains, etc. Si la défense et la promotion des droits des plus fragiles sont au cœur des enjeux sociaux démocratiques, l’éducation citoyenne à l’esprit démocratique est, quant à elle, le fondement d’une société du bien vivre ensemble. Sans éducation à la paix, à la fraternité, au respect des différences, tout se fragilise et l’idéal démocratique se ratatine comme un fruit délaissé au soleil. La pérennité, voire la survie de nos démocraties passe par la transmission de génération en génération de cette conscience profonde que rien n’est acquis, mais que tout nous est donné pour qu’on en prenne soin (Laudato Si, 67). ♦

En parlant de cadre, on évoque immédiatement le droit et l’État de droit. Un des enjeux majeurs en démocratie est le respect de l’État de droit et des droits humains. Mais les mentions du bien commun dans les encycliques sociales pointent, quant à elles, des notions moins juridiques : la paix (*Pacem in terris*), le développement intégral (*Populorum progressio*), la solidarité (*Sollicitudo rei socialis*), le respect de la dignité humaine (*Caritas in veritate*), la fraternité (*Fratelli tutti*) ou la sauvegarde de la planète (*Laudato Si*). Chaque fois, il s’agit de manières de vivre, de « vertus sociales », sans lesquelles il n’est pas possible de vivre ensemble. Toutes ces mentions soulignent le caractère fragile et précaire de la notion de bien commun. La paix ou la fraternité ne sont jamais acquises. Comment les faire vivre, comment les institutionnaliser, les fonder en droit, les « constitutionnaliser » ? L’exemple du principe républicain de fraternité montre a contrario qu’une inscription, fût-elle constitutionnelle, n’en garantit nullement la permanence. Défendre le bien commun est un combat, un engagement de tout moment. « *La solidarité (...) est la détermination ferme et persévérante de travailler pour le bien commun, c’est-à-dire pour le bien de tous et de chacun, parce que, tous, nous sommes vraiment responsables de tous.* » (*Sollicitudo rei socialis*, 38) La démocratie est clairement un bien commun selon la doctrine sociale de l’Église. Il s’agit

© MARCEL RÉMON/CERAS, IDRIS BIGOU-GILLES/HANS LUCAS VIA AFP

TECHNOCRATIE

POPULISME
ET COMLOTS

TEXTE FRÉDÉRIC ROGNON, pasteur et philosophe

La démocratie est aujourd'hui à la croisée des chemins. Prise en étau entre les totalitarismes et les dérives qui la conduisent à n'être que l'ombre d'elle-même, elle doit prendre la mesure des menaces qui pèsent sur elle et de la teneur du sursaut auquel elle est appelée. Mettons en perspective ces enjeux et ces défis.

Née à Athènes au V^e siècle avant J.-C., cette expérience politique s'est donné le nom de « *pouvoir du peuple* » (*kratia-demos*) et a été paradoxalement plus démocratique et moins démocratique que le régime que nous connaissons. Davantage, car les citoyens d'Athènes participaient à la conduite de la vie publique en votant : ils étaient convoqués sur l'agora environ deux fois par mois pour se prononcer, par acclamation, sur les propositions de lois. Le grec *ekklésia*, qui a donné « Église », désignait cette assemblée de citoyens « *appelés à sortir* » (*ek-kalêō*) pour accomplir leur devoir. Ce régime de démocratie plénière et radicalement participative était moins démocratique que le nôtre, car les 30 000 citoyens représentaient 10 % de la population : étaient exclus du droit de vote, femmes, mineurs, étrangers et esclaves. La règle de la majorité s'appliquait, mais pas le suffrage universel, deuxième principe de la démocratie moderne. Or, certaines des dérives actuelles se manifestaient déjà. Platon en critiqua la démagogie : s'il suffit de convaincre le plus grand nombre pour obtenir une décision, il est aisé d'instaurer des injustices par le pouvoir pernicieux de la parole susceptible de flatter le peuple. Le nombre ne fait ni la vérité ni la justice. Les démagogues, plus compétents pour être élus, ne sont pas les plus compétents pour gouverner la cité, surtout pas pour y faire régner la justice. Longue éclipse jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, avec des embryons de démocratie sous une autorité patriarcale peu bienveillante. Les

révolutions américaine puis française imposent les principes de la démocratie représentative : vote à la majorité, suffrage universel. En France, les femmes votent depuis 1945. Aux États-Unis, le suffrage universel incluant la communauté noire a été institué en 1965.

PRENDRE EN COMPTE LES MINORITÉS

Trois temps philosophiques doivent être soulignés dans cette longue maturation, du XVIII^e au XX^e siècle : Montesquieu met en exergue la séparation des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) comme garantie d'un régime de libertés. Ce troisième principe de la démocratie s'impose, face à la concentration des pouvoirs qui définit la dictature ; doivent s'y ajouter les différentes formes de pouvoir par l'information : capital culturel, médias, maîtrise de l'industrie numérique. La définition de la liberté politique de Rousseau fera date : est libre celui qui obéit aux lois qu'il s'est données à lui-même et, si transgression, il sera sanctionné en vertu d'un Code pénal équitable. De ce principe, formalisé par Cesare Beccaria, découle tout notre système judiciaire démocratique. Pour Tocqueville, la démocratie américaine est le régime par excellence de l'égalité : « *Un homme, une voix.* » Il pointe autant les dangers que court la démocratie que ceux qu'elle fait courir à la population du pays. Ses craintes d'une « *tyrannie de la majorité* », voire d'un « *despotisme mou* » restent d'actualité malgré la prise en compte des minorités depuis le XIX^e siècle.

PERVERTIR LES ÉMOTIONS

Au cours du XX^e et du XXI^e siècle, la démocratie a été confrontée à de redoutables défis. Dictateurs parvenus au pouvoir par les urnes (l'exemple d'Hitler en 1933), durcissement de régimes avec l'aval de la majorité de la population... C'est ce que l'on appelle l'illibéralisme, représenté aujourd'hui par la Hongrie de Viktor Orbán. Le phénomène du populisme tend à pervertir la teneur démocratique : un leader charismatique capte et instrumentalise les ressentiments de la population, en particulier de ses franges populaires qui sont confrontées à



Donald Trump, ancien Président des États-Unis, incarne l'ère de la « post-vérité » : parce qu'il l'avait « vu à la télévision », il a affirmé en meeting et lors du débat de la campagne présidentielle que des réfugiés haïtiens enlevaient et mangeaient des animaux de compagnie dans l'Ohio.

des formes de déclassement, de brouillage des repères du fait de la globalisation, et d'inimitié envers « l'élite ». Le populisme tend à stimuler des mécanismes de boucs émissaires en désignant des coupables : les étrangers, la classe politique en place, les instances internationales. Le populisme est une perversion de la démocratie, puisqu'il bafoue, au nom de l'idéal du « pouvoir du peuple », les principes de liberté, d'égalité et de fraternité.

CAISSE DE RÉSONANCE

Dernières menaces contre la démocratie, surgies en son sein même : Jacques Ellul montre que la démocratie française se vide de son contenu, car le pouvoir n'est plus dans les mains des élus (donc entre nos mains, puisque c'est nous qui les élisons), mais se trouve accaparé par les experts et techniciens. La société technicienne et médiatisée ne permet plus aux politiques de maîtriser les dossiers qu'élaborent les spécialistes ; leur temps est consacré à se donner en représentation, sur les plateaux télévisés, et à prononcer des discours qu'ils n'ont pas eux-mêmes écrits. Inévitablement, la démocratie devient une technocratie : un régime orienté par les compétences techniques des experts et les exigences d'efficacité comptable plutôt que par les finalités

humaines des idéaux démocratiques. Plus pernicieuse est l'emprise des méthodes sophistiquées de propagande et de manipulation de masse sur la population, mise en évidence par David Colon. La révolution numérique a permis de démultiplier les potentialités de manipulation à grande échelle, en conduisant l'opinion publique à croire à des vérités fabriquées et à consentir à des décisions prises en amont. Ainsi se sont opérés le référendum sur le Brexit ou la première élection de Donald Trump. Les campagnes électorales se jouent moins aujourd'hui dans l'espace public des débats contradictoires que sur les réseaux sociaux, caisses de résonance de falsifications. À l'heure de la « *post-vérité* », des complotismes, des populismes, la démocratie est appelée à un sursaut. Primo : la lucidité. Qu'elle prenne conscience des dérives qui la subvertissent et des techniques fines d'influence de l'opinion, qui promeuvent ce que David Colon appelle « *la persuasion individualisée de masse* ». Secundo : entrer en résistance contre ce qui défigure la démocratie. La régulation rigoureuse des activités des géants du Net, la dénonciation implacable des falsifications de la vérité et la restauration d'un espace public d'expression et de débats des opinions permettront à la démocratie de se dépandre de ce qui n'en a fait qu'une parodie d'elle-même. ♦



MIGRATIONS

LA LIBRE
CIRCULATION
EN QUESTION

ENTRETIEN AVEC MARIE-LAURE BASILIEN-GAINCHE, professeure de droit public à l'Université Lyon 3, membre senior de l'Institut universitaire de France, membre de l'institut Convergences Migrations
PROPOS RECUEILLIS PAR ISABELLE TARZAALI, responsable Plaidoyer asile de l'ACAT-France

La question migratoire est un sujet clivant.

En Europe, comment en sommes-nous arrivés là ?

Marie-Laure Basilien-Gainche : Jusqu'aux années 1970, il y a eu une politique favorable à l'immigration, avant une fermeture de la migration légale à la suite des chocs pétroliers de 1973 et 1979. Est apparue ensuite une sorte de rigidification des postures sur l'immigration, avec l'émergence des mouvements d'extrême droite dont l'identité était basée sur la lutte contre l'immigration. Les partis politiques traditionnels ont essayé de susciter l'adhésion des électeurs de l'extrême droite en s'appropriant un discours de lutte contre l'immigration irrégulière. Cela a eu pour effet de légitimer le discours de ces partis d'extrême droite, et la migration a été érigée comme un problème. Cette vision n'est pas une réalité : il s'agit d'une construction sociopolitique ; et le phénomène de construction qui s'est opéré est si puissant que la vision d'une politique restrictive de la migration et de l'asile s'est normalisée. Désormais, prôner la libre circulation paraît être une posture radicale. Le discours de l'extrême droite s'est imposé à l'ensemble de la scène politique, laissant peu de place à des visions alternatives.

Comment se manifeste ce clivage au sein de la population française ?

M.-L. B.-G : Il y a une opposition entre une société civile accueillante, qui vit au contact des étrangers, et une opinion publique apeurée, souvent issue de localités sans étrangers et qui vote pour le Rassemblement national. Les propos d'Hervé Le Bras sont très justes : les Français des campagnes, sans contact direct avec des étrangers, votent par peur pour la situation des Parisiens, qui ne votent pas pour ce parti. Une partie de la population, nourrie

par des chaînes d'information et par les réseaux sociaux, en est venue à craindre l'étranger qu'elle ne connaît pas.

Sur le plan institutionnel, nos représentants européens sont-ils tentés par cette "extrême-droitisation" ? Cela peut-il avoir une incidence sur les orientations en matière d'asile ?

M.-L. B.-G : À l'issue des dernières élections européennes, Ursula von der Leyen a été réélue présidente, sur la base d'un front républicain européen uni contre les groupes d'extrême droite (ECR, Patriotes, ED). Cependant, les partis d'extrême droite ont gagné de nombreux sièges et, lors de la première réunion de la commission des Libertés civiles, de la Justice et des Affaires intérieures du Parlement, le groupe de centre droit PPE s'est allié à l'extrême droite pour faire passer son candidat. Cela indique que des coalitions pourraient se constituer à l'extrême droite de l'échiquier politique.

Par conséquent, si des textes comme la "directive retour" ou la "directive sur les travailleurs résidents de longue durée" devaient être adoptés, ils seraient le fruit d'une coalition entre le PPE et l'extrême droite, et non grâce à une union du PPE avec les libéraux et sociaux-démocrates (Renew, S&D) ou les

Verts. De fait, les dispositions de ces textes et les orientations des politiques qu'ils mettraient en œuvre seraient bien différentes.

En mai dernier, le Pacte de l'Union européenne sur la migration et l'asile a été adopté. Il établit un système qui, pour beaucoup, marque une nouvelle régression de l'effectivité du droit d'asile. Qu'en est-il ?

M.-L. B.-G : Trois éléments mettent en évidence le choix d'une politique restrictive de la



Construction d'une double clôture à la frontière entre la Hongrie et la Serbie (2016).

(vers laquelle sont orientés les ressortissants de pays tiers qui se sont vu refuser l'entrée sur le territoire et la protection internationale). Ce régime des frontières éloigne les migrants de leurs droits et leur impose certainement une privation de liberté, ce qui affecte l'effectivité du droit d'asile et risque de produire des refoulements.

Le troisième point qui conduit à estimer qu'il y a bien une régression du droit d'asile, c'est la consolidation de la politique d'externalisation de la gestion de la migration. Le Pacte affirme, dans le règlement sur la gestion de la migration et de l'asile, la dimension de cette dernière, qui fait penser aux accords conclus avec des États tiers (Libye, Turquie, Soudan, Afghanistan, Tunisie, Égypte, Mauritanie). Il s'agit d'une part d'imposer à ces États de réadmettre leurs ressortissants qui sont en situation irrégulière sur le territoire de l'Union, et, d'autre part, de leur sous-traiter la prévention des migrations vers l'Europe. Or, souvent, les ressortissants de pays tiers à la recherche de refuge arrivent sur le territoire d'un État membre de l'Union sans avoir traversé un État offrant un accès effectif à la protection internationale. Le dispositif rend ainsi inefficace le droit d'asile.

Si le droit d'asile est menacé, les personnes le sont-elles aussi ? Faut-il craindre une aggravation des pratiques brutales comme celle des *pushbacks* à l'encontre des migrants [les pratiques de renvois sommaires des migrants aux frontières internationales] ?

M.-L. B.-G : On observe des pratiques de *pushback* dans plus de la moitié des États membres de l'Union européenne. Certains universitaires considèrent que le Pacte ne favorise pas ces pratiques puisqu'il existe une procédure de filtrage, une procédure d'asile à la frontière et une procédure de retour à la frontière.

D'autres, dont je fais partie, pensent que pour éviter toutes les charges administratives qui vont découler de ces différentes procédures, les États de première entrée auront davantage recours aux *pushbacks*.

Cette expansion est d'ailleurs complètement assumée par certains États qui adoptent des lois les légitimant, comme la Finlande récemment. En outre, alors que la Pologne a vu le retour au pouvoir des modérés menés par Donald Tusk, on aurait pu espérer que les pratiques de *pushbacks* à la frontière avec la Biélorussie viendraient à cesser ; or, ce n'est pas le cas. →→

migration au prix d'une moindre effectivité du droit d'asile. D'abord, il convient de souligner que, jusqu'à présent, le droit d'asile et la gestion de la migration semblaient relever de logiques distinctes. Or, avec le Pacte, ils sont désormais traités ensemble, de telle sorte que le droit fondamental d'asile apparaît comme subordonné à la politique publique de gestion de la migration. Cela est très problématique.

Deuxième élément, les différents règlements qui composent le Pacte modifient l'accès à la procédure de demande d'asile. En effet, sont instaurées une procédure de filtrage à la frontière (qui dure sept jours maximum pour effectuer des contrôles d'identité, de santé, de vulnérabilité, de sécurité), une procédure d'asile à la frontière (qui doit être menée dans un délai de 12 semaines et non de six mois comme la procédure normale, ce qui réduit les garanties substantielles et procédurales), puis une procédure de retour à la frontière



La mer Méditerranée est l'un des principaux chemins de l'exil vers l'Europe. De nombreux migrants continueront d'y trouver la mort si les politiques migratoires européennes continuent leur « extrême-droitisation ».

AGIR

AVEC L'ACAT

24 De nombreuses violations des droits humains commises par l'agence européenne de surveillance aux frontières Frontex avaient conduit à la démission de son ancien directeur en 2022. Peut-on considérer que Frontex respecte les droits fondamentaux ?

M.-L. B.-G : Le directeur actuel de Frontex, Hans Leijtens, affirme que oui. Cependant, l'officier chargé des droits fondamentaux de Frontex, l'Office de lutte antifraude (Olaf), ainsi que les organisations internationales observant les actions de Frontex contestent cette affirmation. Ils soulignent son implication dans des violations des droits fondamentaux des migrants. Si l'agence la plus dotée de l'Union européenne décidait de respecter ces droits dans ses opérations de contrôle des frontières, ce serait une véritable révolution. Peut-être une telle position encouragerait-elle les gardes-frontières et les gardes-côtes nationaux à suivre cet exemple ? Reste que, pour l'heure, ce qui prévaut est l'impunité de Frontex. Peu de leviers semblent disponibles pour changer une telle situation.

Face à ces dynamiques politiques, un collectif a lancé, en 2023, une pétition demandant l'organisation d'une convention citoyenne sur l'immigration. Est-ce que le sujet a véritablement été confisqué aux citoyens ? Pensez-vous qu'il s'agirait d'une solution pour le leur rendre ?

M.-L. B.-G : Je ne crois pas que le sujet ait été confisqué aux citoyens. En réalité, il ne leur a jamais été confié. Ils ont été contraints de fait, à se considérer en opposition aux étrangers. Je suis partagée sur le recours à une convention citoyenne. D'un côté, réunir des citoyens et les mettre en

contact avec des experts pour déconstruire le discours anti-migration serait très positif. Cependant, ce travail ne concernerait qu'une centaine de citoyens. Il faudrait donc des relais médiatiques pour que la déconstruction puisse toucher l'ensemble de l'opinion publique. Or, certains médias préfèrent développer un discours radical hostile aux migrants plutôt que modéré, ce qui serait contraire à leurs intérêts économiques.

Pensez-vous qu'il s'agirait d'une solution efficace ?

M.-L. B.-G : Nous avons vu des conventions citoyennes constructives, comme celle sur le climat. Pourtant, aucune mesure proposée n'a été retenue. Tout dépend de la manière dont le législatif et l'exécutif s'emparent des conclusions et les transforment en politiques publiques. Par ailleurs, il convient de se demander si la tenue d'une telle convention citoyenne sur la migration ne serait pas un vecteur du déploiement d'actes de violence décomplexés et de propos hostiles désinhibés à l'encontre des migrants.

Comment expliquez-vous cette différence de prise de conscience entre la question du climat et celle de la migration ?

M.-L. B.-G : L'urgence climatique est telle que les États sont contraints de la prendre en compte, car il en va de l'avenir de l'humanité. Les travaux scientifiques montrent l'impact de l'action humaine sur la détérioration de la situation climatique depuis les années 1970. Cela a pris 50 ans pour sensibiliser sur ce sujet. Pour la migration, il faudrait des activistes comme Greta Thunberg pour mobiliser l'attention. Bien plus, le climat concerne tout un chacun. En revanche, les migrants sont ces "autres" au sujet desquels peu se sentent concernés. ♦



28 EN CAMPAGNE

Les Parcours découverte des droits de l'homme



32 RETOURS SUR ACTIONS

Bonnes et mauvaises nouvelles à travers le monde

26 QUOI DE NEUF ?

Messages, infos, outils, idées pour militer



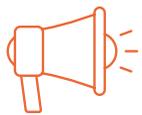
30 EN PERSPECTIVE

"Le bénévole a de beaux jours devant lui"

36 CULTURE

Nous aimons le nouveau documentaire de JR, *Tehachapi*, sur la cocreation d'une fresque avec des prisonniers américains





AGIR

QUOI DE NEUF ?

L'avenir avec Espérance

Dans notre monde, on aime les leaders, ceux qui assurent, qui ont des certitudes ; peu importe si tout le monde ne peut pas suivre, s'il y a des hommes et des femmes laissés pour compte, sur le bord de la route. Qu'en est-il à l'ACAT-France ? Vers quoi l'association est-elle appelée au tournant de ses 50 ans ? Vers quel avenir ?

Le « C » de l'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) invite à la fois à l'audace et à l'humilité, à se mettre en marche avec confiance, comme Abraham, sans connaître les modalités du voyage ni l'itinéraire. Se mettre en marche, c'est-à-dire refuser l'immobilisme, l'enfermement dans le passé ; avancer en gardant les yeux et l'esprit ouverts sur les possibles qui vont s'offrir, en étant disponibles à l'Esprit. Un obstacle peut nous empêcher d'avancer, nous faire retourner en arrière, douter et dire finalement : « *Pourquoi changer ?* », et remettre en question la décision prise lors de l'assemblée générale. Pourtant, nous sentons bien qu'il n'est plus possible de continuer de la même manière, qu'il nous faut inventer de nouvelles méthodes de travail et de collaboration, avec d'autres partenaires, sans pour autant brader notre identité chrétienne, œcuménique, reconnue comme unique et essentielle. Sans certitudes, mais avec conviction, nous allons emprunter un chemin inconnu, avec Espérance. Ne nous accrochons pas aux petits espoirs qui contournent les difficultés, aux hypothèses qui nous empêchent de regarder la réalité en face et nous dispensent de changer en profondeur. L'Espérance est d'une autre nature : elle donne le courage de bouleverser pour trouver un second souffle. Paolo Ricca disait, en 2002 : « *Être prophète veut dire savoir frémir pour Dieu face à l'idolâtrie et savoir frémir pour l'homme face à tout attentat contre lui.* » Un programme toujours pertinent pour l'ACAT-France et qui oblige à relever de nombreux défis.

COLETTE CHANAS-GOBERT,
membre du Comité directeur et de la commission
Communication de l'ACAT-France

160 BOUGIES POUR LA NUIT DES VEILLEURS 2024

La Nuit des Veilleurs a rassemblé des centaines de chrétiens et de sympathisants autour des causes défendues par l'ACAT-France.

En régions et à l'étranger, les Veilleurs se sont retrouvés pour un temps de prières et de sensibilisation tourné vers les victimes de torture.

Environ 130 événements ont eu lieu, plus de 160 bougies ont été allumées et, à ce jour, plus de 1 000 courriers de soutien ont été reçus. France Culture, Phare FM, *La Croix* et *Réforme* se sont associés à cette 19^e édition.

Un livret qui rassemble par ordre chronologique toutes les méditations parues à l'occasion de la Nuit de Veilleurs depuis sa création en 2007 est en téléchargement libre sur le site de la Nuit des Veilleurs.

LAURYANNE CAMPION,
étudiante et en renfort à l'ACAT-France
au moment de l'AG



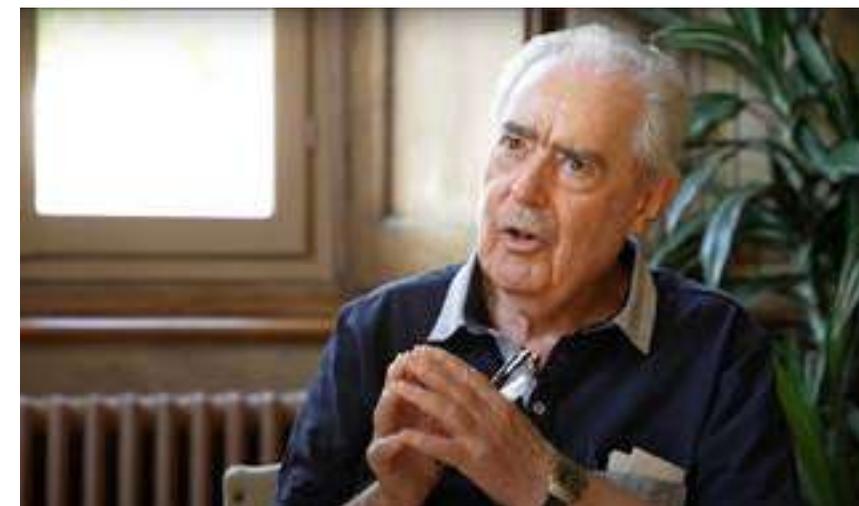
LES JEUNES SONT-ILS MOBILISÉS ?

Comment caractériser la jeunesse ? Par l'expérimentation des choix, l'apprentissage des responsabilités, la construction de l'identité, l'autonomie ? Derrière ces termes se cache une génération polymorphe, traversée par les inégalités, les crises, l'urgence sociale et écologique. Une génération d'engagés qui aspire à résoudre les problèmes sociétaux en les traitant à la racine et en les associant aux différentes oppressions constatées, à l'aide de pratiques militantes comme la désobéissance civile. Les jeunes vont mal : selon les chiffres du ministère de la Santé, le taux de dépression a doublé entre 2017 et 2021. S'ils agissent – collectivement, dans des environnements bienveillants où chacun(e) a sa place –, c'est aussi pour aller mieux. Ces façons de militer, décentralisées et participatives, déstabiliseront certainement le modèle associatif classique. Il faut s'y préparer.

**Mathis Le Toullec, stagiaire au pôle
Vie militante de l'ACAT-France**

HENRI LECLERC NOUS A QUITTÉS

Henri Leclerc, avocat et défenseur inlassable des droits humains, est décédé le 31 août à Villejuif (Val-de-Marne), à l'âge de 90 ans. Durant 65 ans, Henri Leclerc a plaidé les grandes affaires criminelles et toutes les causes sociales. De 1995 à 2000, il avait présidé la branche française de la Ligue des droits de l'homme, et en était encore président d'honneur.



IN MEMORIAM PAOLO RICCA

L'ACAT-France a appris avec tristesse le décès du pasteur vaudois Paolo Ricca, le 14 août, à l'âge de 88 ans. Professeur renommé de la Faculté de théologie vaudoise à Rome, il fut aussi président de la Société biblique en Italie et, durant 40 ans, il assumait la direction de la collection « Œuvres choisies » de Luther. Il est l'auteur d'un texte de référence sur la vocation prophétique de l'ACAT. « *Le message de l'ACAT, écrit-il dans la Revue d'éthique et de théologie morale, en décembre 2002, qui est à la fois sa tâche, est l'humanisation de l'homme, d'humaniser l'humanité, car l'humanité n'est pas une condition, c'est une vocation : il faut sans relâche travailler à humaniser l'homme.* »

RÉSISTER À L'INDIGNITÉ

C'est le titre du colloque, en lien avec les 50 ans de l'ACAT-France, qui nous interrogera sur l'acceptation de la torture, des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et le danger que cela représente pour les sociétés. Qu'est-ce qui pousse un homme ou une femme « ordinaire » à accepter l'idée que la torture puisse être pratiquée par d'autres en son nom ? Et pourquoi d'autres, placés dans les mêmes circonstances, résistent-ils ? Une célébration œcuménique clôturera la journée en l'église Saint-Eustache de Paris, à 18 h 30.

**VENDREDI 6 DÉCEMBRE 2024 :
9 H - 17 H 30
INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS**



NOUVELLE ÉDITION

À quoi sert la prison ? Quelles sont les conditions de détention ? Quelles conséquences pour les proches ? Pourquoi la prison est-elle le lieu de pratiques inhumaines et dégradantes, au mépris du respect de la dignité et des droits fondamentaux des personnes détenues ? Pour répondre à ces questions, l'ACAT-France a réactualisé en 2024 la brochure *Idées reçues sur la prison*, un manuel de 24 pages qui livre des informations clés pour faire la lumière sur une réalité ignorée du grand public, celle qui se cache derrière les portes des établissements pénitentiaires.



REJOIGNEZ-NOUS !

@ACAT_France ACAT France acat_france ACAT

© CORINNE SIMON, DR.

« LE BÉNÉVOLAT A DE BEAUX JOURS DEVANT LUI »

ENTRETIEN AVEC ÉRIC FIAT, professeur à l'Université Gustave Eiffel, responsable du master d'éthique médicale et hospitalière appliquée, membre de l'Observatoire national de la fin de vie et directeur adjoint de l'Institut Hannah Arendt PROPOS RECUEILLIS PAR CORINNE WEBER, membre du Comité directeur de l'ACAT-France

28 **Comme l'ACAT-France, de nombreuses associations doivent leur vitalité au travail de leurs bénévoles. Comment penser ce bénévolat ? Comment accueillir les bonnes volontés, les préserver, les protéger et les accompagner ?**

Comment le bénévolat est-il devenu un sujet d'enseignement ?

Éric Fiat : Ce sont les questions posées par la fin de vie, que j'ai rencontrées dans mon enseignement, qui m'ont conduit vers la question du bénévolat. La laïcisation et la technicisation du soin ont pu faire disparaître des hôpitaux ce qu'on appelait la charité, qui a un contenu religieux. Mais quelque chose comme le don de soi y est encore présent, notamment sous la forme du bénévolat. Sans le don, comme une certaine gratuité, une société se déshumanise. L'existence du bénévolat et son succès ne peuvent que nous réjouir.

Quelle est la place du bénévolat dans l'espace politique ?

É. F. : Ce qui pourrait inquiéter, c'est que l'État se décharge d'un certain nombre de ses missions sur le corps des bénévoles. Contrairement à ce qui se passe aux États-Unis, dans notre pays, on pense que l'État doit aux citoyens un accès gratuit à l'éducation ou aux soins par exemple. Lorsque l'État-providence n'a plus les moyens de sa providence, il lui arrive de s'appuyer sur les bénévoles, les aidants, pour accomplir ce qu'il a du mal à réaliser. Pourquoi pas ? Il doit y avoir complémentarité entre l'État et le bénévolat, dans les limites de l'acceptabilité : il ne faudrait pas que l'État instrumentalise la générosité.



Le bénévolat au risque de la fatigue ?

É. F. : La fatigue est un risque relatif, car il existe une "bonne" fatigue du bénévole, celle que fait éprouver le sentiment gratifiant du devoir accompli, qui permet le sommeil du juste. Mais guette la "mauvaise" fatigue : l'épuisement, lorsque la nappe phréatique du sommeil est épuisée. Alors, pour continuer d'accomplir sa tâche de bénévole, il faudrait être soit un héros soit un saint, qui ont en

Y a-t-il un risque de déviance sur le plan éthique ?

É. F. : Parfois, le bénévole s'engage pour s'accomplir lui-même ou ne pas se "désaccomplir". Cela ne me dérange pas ; quand le souci de soi passe par le souci de l'autre, il aide à l'accomplissement de l'autre. Celui qui s'engage dans le bénévolat s'en fait souvent l'image idéale d'un être purement généreux qui va rencontrer un être purement reconnaissant. Or, il arrive que cette image soit une illusion, ce qui entraîne une désillusion, un désenchantement. Lesquels peuvent faire que ce bénévole déçu en veuille au bénéficiaire de ne pas être comme il voudrait qu'il soit. C'est là une première dérive.

Autre dérive, celle qui entraîne le bénévole dans une forme de sacrifice de soi. Il peut arriver à tous de passer par ces différentes phases : "Ah non, je n'ai pas le droit d'en vouloir au bénéficiaire de mon bénévolat de ne pas être comme j'aurais aimé qu'il soit, c'est donc moi qui ne suis pas à la hauteur, qui doit donner plus encore." Cette logique sacrificielle fait donner de plus en plus, conduit à se vouloir saint ou héros, sainte ou héroïne. Peut s'en suivre un burn-out. Se donner n'est pas forcément se perdre ; l'âme du bénévolat est cette idée selon laquelle se donner peut être une façon de se trouver, de s'accomplir, de trouver une forme de bonheur et de plaisir, et je trouve ça formidable. Mais il faut se garder des excès du don de soi.

commun de continuer à être ce qu'ils doivent être, même épuisés. Mais les bénévoles n'ont pas cette vocation : ils sont humains, avec le droit et même le devoir de ne pas se sacrifier, de penser à eux, de poser des limites.

Qu'en est-il du bénévolat dans un monde tout numérique ou avec l'émergence de l'intelligence artificielle (IA) ?

É. F. : L'IA n'est pas en soi dangereuse tant qu'elle reste un moyen au service des hommes. L'intelligence artificielle ne va pas remplacer l'intelligence humaine. Elle la déchargera de tâches qui ne sont pas fondamentales. Heidegger faisait la différence entre la pensée méditante et la pensée calculante. Cette dernière, l'IA pourra la prendre en charge, mais la pensée méditante, jamais. Il faut créditer les futures générations de savoir inventer un bon usage des nouvelles techniques. Lorsque les choses seront de plus en plus déterminées par l'IA, on aura encore plus besoin de la présence d'un bénévole, d'un être incarné qui redonne sa place parmi les hommes à quelqu'un qui doutait de l'avoir encore. Je pense que le bénévolat a de beaux jours devant lui.

Comment accueillir de nouveaux bénévoles ?

É. F. : Je crois au discours des chrétiens qui dit que le seul homme capable de pure gratuité, c'est le Christ, vrai Dieu et non seulement vrai homme. Le bénévole renonce à la gratification en espèces sonnantes et trébuchantes pour en recevoir d'autres : un merci, un sourire. Ce besoin de gratification

Un quart des Français se déclaraient bénévoles en 2021, soit 15 millions de personnes. À noter : l'engagement croissant des moins de 35 ans et le repli continu des 65 ans et plus.

n'est pas à condamner, l'être humain n'est pas un dieu. La forme la plus pure du bénévolat, c'est de donner même quand cela ne nous fait pas plaisir. Mais cela ne se peut durablement, sinon s'amorce une sorte de pathologisation de l'engagement bénévole. Un autre risque est l'incapacité de déléguer, de passer le flambeau, la conviction qu'après soi rien ne se fera.

La vie humaine se meut entre deux sphères : la sphère prosaïque du donnant-donnant, où l'on ne donne que si l'on est sûr de recevoir – on ne fait alors que prêter –, et la sphère poétique du don, où l'on est capable de donner même si l'on n'est pas sûr de recevoir. Pour Ricœur, dans la sphère prosaïque sévit la logique de l'équivalence, de la parité, de l'égalité ; dans la sphère poétique sévit la logique de surabondance, d'inégalité, d'asymétrie. Ce qui nous fait passer d'une sphère à l'autre, c'est la gratitude, à la fois réactive (elle répond à un bienfait) et charitable (elle va au-delà du service rendu). Le bénévole "sain" se meut entre ces deux sphères. Il pense à la fois à lui et aux autres. Le bénévole est le vigile d'une société qui deviendrait plus humaine. Le bénévolat est une chose fragile, mais la pérenne fragilité des associations de bénévoles ne doit pas nous faire oublier leur force secrète. ♦



LES PARCOURS DÉCOUVERTE DES DROITS DE L'HOMME

TEXTE LAURENCE RIGOLLET, directrice du pôle Vie militante de l'ACAT-France

Des bénévoles dynamiques et pleins d'imagination ont inventé les « Parcours découverte des droits de l'homme ». Cette idée associe patrimoine, défense des droits humains, histoire et randonnée pédestre. Une excellente combinaison pour rester actif de la tête aux pieds et de 7 à 77 ans. Suivez les guides !

De nombreux outils existent pour sensibiliser aux droits humains. Parmi eux, le Parcours découverte des droits de l'homme a l'originalité de pouvoir se dérouler en France ou à l'étranger, dans des villes, villages, régions où se trouvent des lieux de mémoire. Qu'il s'agisse de rues, de places, de monuments... Il y a toujours près de chez soi des lieux emblématiques, une référence à un événement ou à un illustre personnage qui permettent de créer un Parcours découverte sur mesure. Il s'agit de découvrir l'histoire du lieu, sa place dans l'histoire collective et politique de la ville, de la région voire du pays, et de comprendre son impact sur les droits humains.

FICHE PRATIQUE

Il faut d'abord identifier les lieux emblématiques de son territoire. Si ce Parcours est prévu pour sensibiliser des collégiens ou des lycéens, les impliquer dès cette première démarche exploratoire avec des questions ouvertes est stimulant : « Est-ce que vous connaissez dans votre ville, votre village, votre région, des monuments, rues ou places qui font référence aux droits de l'homme ? Lesquels ? Où se trouvent-ils ? » En amont et en fonction de l'âge, il convient de définir ce qu'on entend par « droits de l'homme ».

La deuxième étape oblige à identifier les lieux à retenir. Il est important d'étudier soigneusement la cohérence, la distance entre chacun, la situation géographique, le temps imparti pour réaliser cette visite. Le Parcours découverte doit pouvoir se dérouler au cours d'une demi-journée, raconter une histoire ou suivre un « fil rouge ».

La troisième étape préparatoire consiste à faire des recherches poussées sur les lieux choisis. Si votre public est toujours

jeune, faites-le travailler ! Histoire, géographie, littérature et même mathématiques pour calculer les distances, toutes les matières y trouveront leur compte. Pour le français, on peut même demander aux participants de rédiger des fiches de synthèse et d'exercer leur éloquence en les présentant à leurs camarades. Proposez-leur d'être les guides de ces Parcours découverte le moment venu.

Mais ces Parcours découverte ne sont pas seulement conçus pour des jeunes. Dans ce cas, les organisateurs construisent eux-mêmes les étapes et préparent commentaires, points de vue et explications.

Ne négligez pas les informations pratiques qui vous semblent souvent secondaires, mais qui, si elles sont oubliées, risquent d'envoyer le Parcours découverte dans le mur : le lieu

« Il y a près de chez soi des lieux emblématiques qui permettent de créer un Parcours découverte. »

emblématique est-il ouvert ou fermé ? Les visites sont-elles libres ou guidées ? Gratuites ou payantes (à quel prix) ? Quels sont les horaires d'ouverture et les jours de fermeture ? L'accessibilité ? Les conditions de sécurité ? Doit-on réserver pour des groupes ? Faut-il les autorisations des parents, y compris pour faire un reportage photo, par exemple ? Si c'est



un chemin de randonnée, assurez-vous qu'il est praticable et que les randonneurs sont en capacité physique de le suivre. Proposez à un médecin de vous accompagner et prévoyez une trousse de première urgence.

DEUX PARCOURS EXEMPLAIRES

À Paris, plusieurs lieux peuvent être explorés lors de ces Parcours. Le jardin mémorial de la Saint-Barthélemy permet de dénoncer le fanatisme religieux, la violence aveugle : 450 ans après le massacre, la Ville de Paris a dédié un jardin aux protestants assassinés. Les représentants des cultes protestant, catholique, musulman, juif et bouddhiste, l'ont inauguré en 2022. Le Mémorial de la Shoah présente quant à lui l'histoire du génocide, mais aussi la lutte contre toutes les formes de racisme et d'intolérance en faisant aussi référence, selon les expositions, au Rwanda ou à l'Arménie. D'autres villes françaises y sont associées : Orléans, Le Chambon-sur-Lignon, Oradour-sur-Glane, Pithiviers, Drancy...

Le Musée d'art et d'histoire du judaïsme, en faisant mieux connaître la richesse et la diversité du judaïsme dans une perspective laïque et républicaine, permet de travailler sur les préjugés et les discriminations. Le Vélodrome d'hiver (Vel' d'hiv) a été détruit. À sa place, en hommage aux 4000 enfants parqués et déportés dans des conditions inhumaines avec l'appui de la police française, un jardin et une stèle ont été érigés. On peut aussi citer le Parvis des droits de

Au Centre européen du résistant déporté, sur le site de l'ancien camp de Natzweiler-Struthof, en Alsace, le Parcours découverte fait le pont entre le passé et le présent.

l'homme, place du Trocadéro, ou encore le Palais de justice. Au Centre européen du résistant déporté, sur le site de l'ancien camp de Natzweiler-Struthof, en Alsace, le Parcours fait le lien entre le passé et le présent. Apprendre et rappeler ce qu'il s'est passé dans le seul camp de concentration français et dire pourquoi l'action de l'ACAT-France est plus que jamais nécessaire. Cet été, 40 participants répartis en deux groupes ont suivi ce chemin au fil de sept étapes : arrivée à la gare de Rothau où 50 000 déportés ont été débarqués en 4 ans ; culte œcuménique ; marche vers la forêt où la route a été construite par les déportés en 1941 ; arrivée au camp où les mauvais traitements ont été perpétrés ; visite d'une chambre à gaz, puis d'un four crématoire mobile ; retour vers la gare. Cette marche du souvenir est illustrée par des panneaux explicatifs et la présentation de situations actuelles proches de celles vécues par les déportés : arrêtés arbitrairement, battus à coups de matraque, humiliés, sans soins médicaux ni contact avec leurs familles... Aujourd'hui encore, l'histoire se répète. ♦

Retour sur les bonnes et les mauvaises nouvelles de ces derniers mois, ainsi que sur les situations qui demandent encore toute notre vigilance.

Tenez-vous informé : @ACAT_FRANCE

1) BONNE NOUVELLE

Colombie

NÉGOCIATIONS DE PAIX AVEC LE CLAN DEL GOLFO

Le gouvernement a entamé des négociations de paix avec l'organisation criminelle Autodefensas Gaitanistas de Colombia (AGC), connue sous le nom de Clan del Golfo. Le processus, lancé le 5 août, inclut la révocation des ordres de capture de trois dirigeants de l'AGC, dans un effort pour instaurer un dialogue constructif. Par un décret présidentiel, un « espace de conversation socio-juridique » a été créé pour évaluer la volonté du groupe de se soumettre à la justice. Avec cette initiative, Gustavo Petro cherche à avancer vers une « paix totale » en désarmant cette structure criminelle et en posant les bases d'une paix durable.

👉 L'ACAT-France se réjouit de tous les efforts pour construire la paix en Colombie et continue à se mobiliser pour demander justice pour les victimes du conflit armé.

2) BONNE NOUVELLE

Maroc

LIBÉRATION DE SAÏDA EL-ALAMI ET DE PLUSIEURS PRISONNIERS POLITIQUES

À l'occasion des 25 ans de l'accession au pouvoir du Roi Mohamed VI, le 30 juillet 2024, les militants Saïda el-Alami et Youssef el-Hireche, ainsi que les journalistes Omar Radi, Soulaymane Raïssouni et Taoufik Bouachrine ont été libérés. L'avocat Mohamed Ziane, les militants rifains du Hirak et les militants sahraouis comme Naama Asfari et Mohamed Lamine Haddi sont toujours emprisonnés.

👉 L'ACAT-France se réjouit de cette nouvelle, mais continue de demander la libération des prisonniers de conscience encore détenus de manière arbitraire.

3) BONNE NOUVELLE

Bahreïn

NOUVELLE VAGUE DE LIBÉRATION DE PRISONNIERS POLITIQUES

457 personnes, dont une majorité de prisonniers politiques, ont été graciées le 4 septembre 2024 par le roi de Bahreïn à l'occasion du 25^e anniversaire de son accession au trône, cinq mois après la libération de plus de 1 500 prisonniers politiques. L'éminent défenseur Abdulhadi al-Khawaja ne fait pas partie de la liste des personnes libérées. Les semaines précédentes, plusieurs grèves de la faim et mouvements de protestation avaient eu lieu dans la principale prison du pays en raison des conditions de détention difficiles.

👉 L'ACAT-France s'est engagée en faveur de la libération d'Abdulhadi al-Khawaja ainsi que des autres prisonniers politiques, qui sont arbitrairement détenus et victimes de mauvais traitements.

4) BONNE NOUVELLE

Guinée

CONDAMNATION HISTORIQUE POUR CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ

L'ancien chef de la junte militaire, Moussa Dadis Camara, a été reconnu coupable de crimes contre l'humanité le 31 juillet 2024 par le tribunal criminel de Dixinn, à Conakry. Il a été condamné à 20 ans de prison pour le meurtre d'au moins 156 personnes, ainsi que pour les viols et violences sexuelles infligées à au moins 109 filles et femmes lors des événements survenus le 28 septembre 2009 et les jours suivants à Conakry. Sept autres hauts responsables – Moussa Tiegboro Camara, Marcel Guilavogui, Blaise Gomou, Paul Mansa Guilavogui, Mamadou Aliou Keita, Claude Pivi et Aboubacar Diakité – ont également été reconnus coupables de crimes contre l'humanité et condamnés à des peines de prison allant de 10 à 20 ans. Claude Pivi, quant à lui, est en fuite et a été condamné à la réclusion à perpétuité.

👉 L'ACAT-France se réjouit de cette condamnation historique de hauts responsables militaires en Guinée.

5) BONNE NOUVELLE

Égypte

TORTURÉ POUR AVOIR PORTÉ UN T-SHIRT, MAHMOUD HUSSEIN EST LIBRE !

Le 26 août 2024, Mahmoud Hussein a été définitivement libéré (photo). Arrêté par la police en janvier 2014 pour avoir porté un t-shirt « Une nation sans torture », il avait été libéré en mars 2016 avec de graves séquelles dues à des actes de torture. En 2018, il a été condamné à la prison à perpétuité sans en avoir été informé. Il a été arrêté à nouveau en août 2023, puis libéré le 26 mai 2024. Lors de l'audience, le 26 juin, il a été condamné à trois ans de prison et a dû retourner purger les deux derniers mois de sa peine.

👉 L'ACAT-France se réjouit de cette libération après plusieurs années de souffrance et de harcèlement judiciaire, et continue de s'engager contre la torture et la détention arbitraire.

6) BONNE NOUVELLE

Sri Lanka

L'ONU APPELLE À FAIRE LA LUMIÈRE SUR LES DISPARITIONS FORCÉES

Le rapport du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, publié le 17 mai 2024, exhorte le Sri Lanka à clarifier le sort de milliers de personnes disparues de force et à tenir responsables les coupables, y compris les forces de sécurité. Le rapport met en avant les impacts durables des violations des droits sur les familles, notamment les femmes, lorsqu'elles cherchent à retrouver leurs proches. L'ONU rappelle l'obligation du Sri Lanka de garantir justice et responsabilité, alors que de nombreux auteurs présumés demeurent impunis, freinant ainsi la réconciliation.

👉 L'ACAT-France salue cette décision et reste mobilisée pour la reconnaissance des victimes des disparitions forcées.

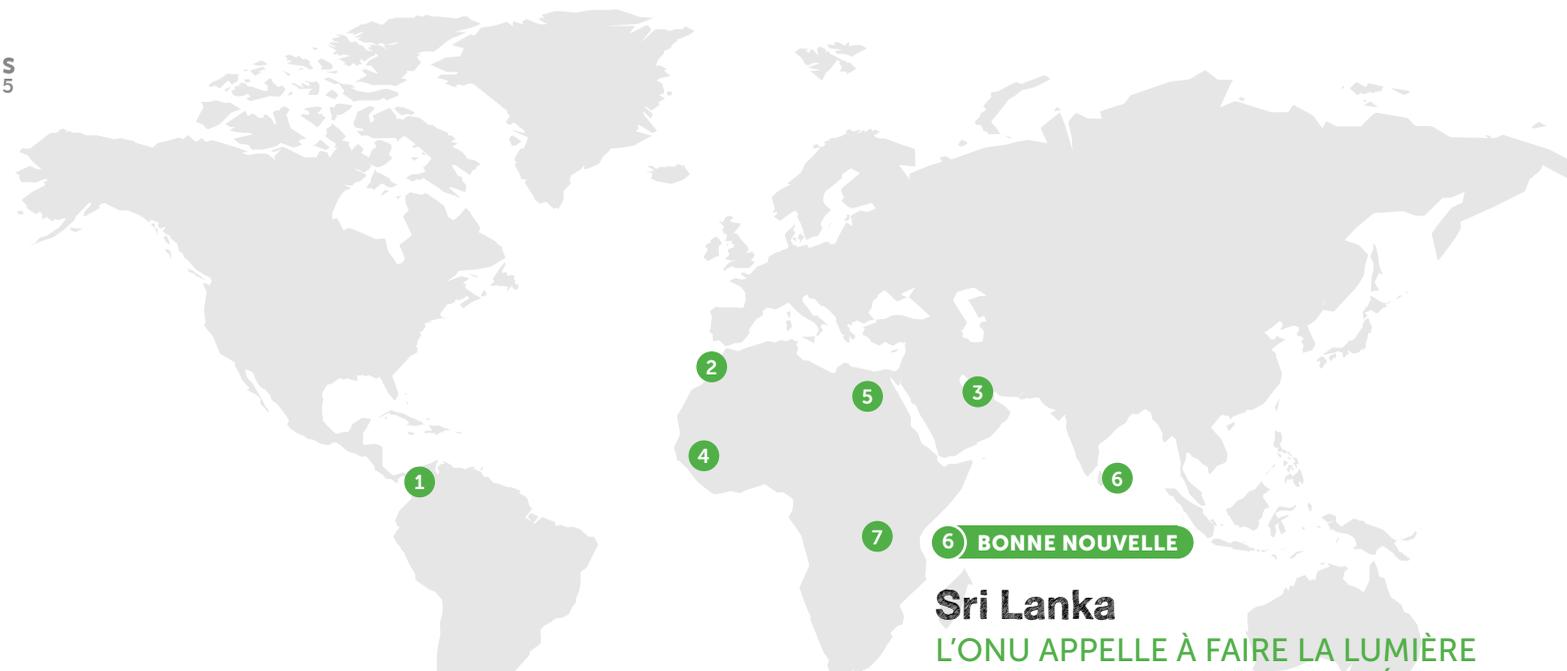
7) BONNE NOUVELLE

Burundi

FLORIANE IRANGABIYE ENFIN LIBÉRÉE !

La journaliste burundaise Floriane Irangabiye a été libérée le 16 juillet 2024 après avoir reçu la grâce du Président Évariste Ndayishimiye. Elle avait été condamnée à dix ans de prison en janvier 2023 pour « atteinte à la sécurité intérieure de l'État ». Le 28 août, Floriane Irangabiye a remercié l'ACAT-France et ses militants : « Je ne saurais pas vous exprimer ma gratitude pour tout ce que vous avez fait pour moi [...]. Vous avez été une grande source d'encouragement pour moi et mes enfants, qui ont vu des photos de la messe tenue en France ; ils étaient émus. [...] Les mots me manquent pour vous témoigner ma reconnaissance [...] »

👉 L'ACAT-France, qui s'est mobilisée avec ses militants pour la libération de cette journaliste, se réjouit de cette issue favorable et reste engagée en faveur de la libération des autres prisonniers d'opinion.





8) VIGILANCE

France

VIDÉOSURVEILLANCE
ALGORITHMIQUE : LA CNCDH ALERTE

Le 20 juin 2024, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a rendu un avis sur la surveillance de l'espace public, à l'aune des Jeux olympiques (*photo*). Elle y exprime sa crainte quant au respect des droits et libertés de chacun, et à la sauvegarde de l'ordre public. Elle dresse également plusieurs constats préoccupants, dont la banalisation des dispositifs de vidéosurveillance depuis les années 1990, l'insuffisance des contrôles en amont pour que ces dispositifs respectent les critères de nécessité et de proportionnalité, le déficit de formation et de sensibilisation, et enfin l'absence d'information claire du public.

⚡ L'ACAT-France reste vigilante quant à l'utilisation de mesures de vidéosurveillance de masse et leur pérennisation, incompatibles avec la démocratie.

9) VIGILANCE

Venezuela

RÉPRESSION ET MANQUE
DE TRANSPARENCE
DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS

Le 22 août, la Cour suprême de justice du Venezuela a ratifié la victoire de Nicolás Maduro à l'élection présidentielle du 28 juillet, apportant un soutien institutionnel au régime. Toutefois, des doutes importants subsistent quant à l'indépendance de la Cour, contrôlée par des magistrats liés au chavisme, le parti de Maduro. Des citoyens et des leaders de l'opposition dénoncent des fraudes présumées et exigent la publication des listes électorales pour assurer la transparence. Cette situation a engendré des manifestations à travers le pays et une répression sévère, avec plus de 1 300 arrestations et des centaines de morts.

⚡ L'ACAT-France dénonce la répression violente lors des manifestations et reste vigilante quant à la publication des listes électorales qui assurent la transparence des résultats.

10) VIGILANCE

Burundi

REPORT DU PROCÈS
DE LA JOURNALISTE SANDRA MUHOZA

Le procès de Sandra Muhoza, correspondante du média Lanova Burundi, prévu le 5 septembre 2024 devant le tribunal de grande instance de Mukaza pour « atteinte à la sécurité de l'État et aversion ethnique », a été reporté. Ce report serait dû à un manque de carburant pour le véhicule chargé de transporter la journaliste de la prison centrale de Mpimba jusqu'au tribunal. Cette situation soulève des questions sur la tenue de ce procès, qui vise une journaliste accusée d'avoir commenté de manière privée des informations partagées sur un groupe WhatsApp de professionnels de l'information.

⚡ L'ACAT-France demeure engagée dans la demande de libération de Sandra Muhoza.

11) VIGILANCE

Chine

VIOLATIONS DES DROITS
DE L'HOMME AU XINJIANG

Le 27 août 2024, le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme a appelé à des « progrès tangibles » concernant les droits humains en Chine et à une surveillance du Conseil des droits de l'homme, deux ans après un rapport sur le Xinjiang. Le Haut-Commissariat demande une révision des lois problématiques et des enquêtes sur les violations des droits des Ouïghours et d'autres minorités. Malgré des discussions à Genève et à Pékin, la mise en œuvre des recommandations reste insuffisante. Des ONG appellent à des actions significatives de la Chine.

⚡ L'ACAT-France reste mobilisée et continue d'appeler à l'arrêt des persécutions envers les minorités ouïghoures et musulmanes en Chine

12) MAUVAISE NOUVELLE

Guinée

DISPARITION FORCÉE DE DEUX
ACTIVISTES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Dans la nuit du 9 juillet 2024, Oumar Sylla, connu sous le nom de Foniké Menguè, coordinateur national du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), et Mamadou Billo Bah, coordinateur de Tournons la page (TLP-Guinée) et responsable de la mobilisation du FNDC, ont été arrêtés par des gendarmes et des forces spéciales en dehors de tout cadre juridique, à Conakry, au domicile de Sylla. Ils organisaient une manifestation prévue le lendemain. Ils restent portés disparus malgré les démarches de leurs familles, leurs collègues et leurs avocats.

⚡ L'ACAT-France est pleinement investie pour établir la vérité sur ces deux disparitions forcées et demande que les responsables rendent des comptes devant la justice.

13) MAUVAISE NOUVELLE

Mexique

ERICK RAZO CASALES
À NOUVEAU DÉTENU ET TORTURÉ

Libérés en 2022 et 2024, et acquittés d'un crime qu'ils n'ont pas commis, Erick et Verónica Razo continuent de se battre pour que les responsables de leur détention et torture en 2011 soient traduits en justice. Erick a subi deux arrestations arbitraires les 27 juin et 5 juillet 2024 à Mexico, où il a été torturé et menacé par le secrétariat à la Sécurité citoyenne et le bureau du procureur de Mexico. Il a été libéré sous caution, mais il reste poursuivi et placé sous contrôle judiciaire. Ces violations s'inscrivent dans une stratégie d'intimidation et de criminalisation des Razo en raison de leurs accusations de torture, pour lesquelles les responsables étaient sur le point d'être visés par un mandat d'arrêt.

⚡ L'ACAT-France dénonce les détentions arbitraires dont Erick a été victime et se mobilise pour exiger que justice soit faite pour ces crimes.

14) MAUVAISE NOUVELLE

Iran

EXÉCUTION DU MANIFESTANT
KURDE REZA RASAEI

Reza Rasaei, 34 ans, prisonnier politique kurde de confession yarsan, a été exécuté le 6 août dans la prison de Dizelabad, sans que sa famille ait été avertie. Arrêté le 24 novembre 2022 et torturé, il était accusé d'avoir tué, le 18 novembre 2022 à Sahneh, un membre des services de sécurité lors d'une manifestation contre le régime, malgré des témoignages en faveur de son innocence.

⚡ L'ACAT-France s'était mobilisée le 3 avril 2024 pour sa libération, ainsi que pour celle de deux autres manifestants, Mojahed Kourkour et Abbas Deris, également condamnés à mort.

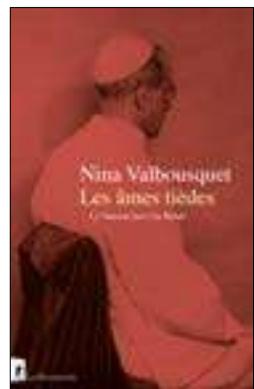
15) MAUVAISE NOUVELLE

Birmanie

CONDAMNATIONS DE DEUX
JOURNALISTES INDÉPENDANTS

Deux journalistes birmans, Myo Myint Oo et Aung San Oo, ont été condamnés respectivement à la prison à perpétuité et à 20 ans pour des accusations de terrorisme. Ces condamnations, révélées par le média indépendant *Dawei Watch* le 30 août 2024, illustrent la répression croissante de la liberté de la presse en Birmanie depuis le coup d'État de 2021. Les journalistes ont été arrêtés en décembre 2023, sans accès à un avocat, et auraient subi des violences durant leur détention. La Birmanie est désormais l'un des pays les plus dangereux pour les journalistes, occupant la 171^e place sur 180 dans le classement mondial de la liberté de la presse.

⚡ L'ACAT-France reste mobilisée en faveur de la liberté de la presse et exhorte la junte au pouvoir en Birmanie à libérer ces journalistes.



Récit

OUVRIER OU ÉTUDIANT: DES FRANÇAIS MUTILÉS

Cinq mains coupées,
de Sophie Divry, J'ai lu, 2022, 128 p., 6,50 €.

Entre septembre 2019 et février 2020, Sophie Divry, journaliste et écrivaine catholique, a écouté et retranscrit ses entretiens avec cinq manifestants mutilés lors du mouvement des Gilets jaunes (novembre et décembre 2018). Les cinq étaient droitiers, ils ont tous perdu la main droite. L'un était apprenti chaudronnier, l'autre étudiant, un autre plombier. L'un travaillait à l'usine, un autre amarrait des bateaux. Un samedi de manifestation, leur main a été pulvérisée par une grenade pleine de TNT et leur vie n'a plus jamais été la même. Le lecteur les suit le jour de la manif', pour certains la première de leur jeune vie. Puis surgit l'explosion, le bruit assourdissant, l'incompréhension, la compréhension, le séjour à l'hôpital, les solidarités inattendues, l'amputation, la vie qui reprend son cours. L'autrice fait de ces cinq récits à la première personne un chœur structuré autour d'une même histoire, celle d'une existence mutilée par l'arbitraire, celle de « manifestants démembrés alors qu'ils faisaient corps ». De ce quintette émergent des solos faits de résilience, d'humour parfois, et de colère envers le Président Emmanuel Macron et le ministre de l'Intérieur de l'époque, Christophe Castaner. « La grenade GLI-F4 incriminée ici, précise Sophie Divry, est de la famille des grenades offensives, ces grenades chargées d'explosifs qui ont tué entre autres Rémi Fraisse en 2014 et Vital Michalon en 1977. La GLI-F4 est chargée de 25 grammes de TNT [...] Elle est classée par le Code de la sécurité intérieure "arme de guerre". » Un texte sobre et émouvant en écho à cet automne 2018, « épiphanie soudaine de smicards et de soucis du quotidien », pendant lequel des grenades offensives étaient disponibles, leur usage dévoyé et les victimes des personnes comme vous et moi.

PAR LINDA CAILLE

• **HUMAINS** vous recommande de lire ce récit d'Antoine, Frédéric, Sébastien, Gabriel et Ayhan, tous des citoyens ayant participé à un mouvement social historique et qui demeurent les victimes, en France d'un traitement cruel, inhumain et dégradant.



Histoire LE VATICAN ET LA SHOAH

Les Âmes tièdes – Le Vatican face à la Shoah,
de Nina Valbousquet,
La Découverte, 2024, 468 p., 26 €.

« *Le Saint-Siège fait ce qu'il peut...* » : ces mots sont devenus la réponse à toutes les demandes d'aide pour les non-Aryens ou à la demande de dénonciation commune. Pourtant, l'accueil charitable entre 1939 et 1944 au Vatican a existé, et certains religieux sont devenus des Justes parmi les nations. À partir des archives du Vatican, l'historienne Nina Valbousquet donne un aperçu de son organisation, puis un historique de la situation des Juifs en Europe. Elle démontre comment des préjugés ont pu devenir convictions et, appuyés sur le mythe du judéobolchevisme, conduire à une acceptation de la Shoah. L'antisémitisme au Vatican a suscité la réaction de Pie XI, mais son décès a laissé le champ libre à des ecclésiastiques qui, avec Pie XII, ont refusé de dénoncer la Shoah. Ce livre interroge aussi ce qui a conduit les occupants du Vatican, après avoir aidé les opprimés, à protéger des miliciens de la persécution communiste.

PAR CORINNE WEBER



Témoignage LE CAMP DE LA PAIX

Guerrières de la paix – Juifs et musulmans, quand les femmes engagent le dialogue,
d'Hanna Assouline, Seuil, 2024, 144 p., 15,50 €.

Les Guerrières de la paix, c'est le nom de l'association créée en 2022 afin que « là où les femmes sont privées de leur droit à la dignité, nous nous [levions] [...] telle une armée au service de l'humanisme, de la fraternité, de la sororité, de la solidarité ». Hanna Assouline, journaliste et militante pacifiste, rentre le 6 octobre 2023 d'une semaine en Israël et en Palestine. Après le choc du lendemain, ce livre retrace le cheminement vers la résilience. La solidarité consiste à faire voter des solutions politiques afin que la communauté internationale joue son rôle et que les organisations humanitaires retrouvent leur place.

PAR CORINNE WEBER



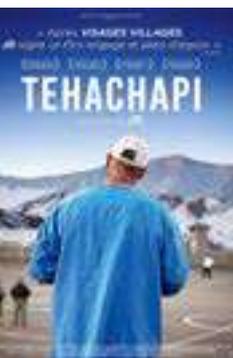
Documentaire L'ART RÉDEMPTEUR

Tehachapi,
de JR, 12 juin 2024, 92 min.

La ville de Tehachapi est située dans l'État de Californie et abrite l'une des prisons les plus violentes des États-Unis. La plupart des prisonniers y sont incarcérés depuis plus de dix ans ; certains le sont à perpétuité, pour des crimes qu'ils ont commis alors qu'ils étaient mineurs. Le photographe et artiste JR, connu pour ses fresques et son engagement social tout autour du monde, convaincu que l'art, la pratique artistique et la culture ont un rôle à jouer pour que le monde aille mieux, a eu la permission exceptionnelle d'entrer dans la prison de Tehachapi. Il y a mené un projet rédempteur avec 28 prisonniers ou anciens prisonniers, des gardiens, des éducateurs et des médiateurs. Ensemble, ils ont créé une fresque composée de leur portrait individuel, qu'ils ont installée dans la cour de la prison. Photographiés en plongée par JR, ils s'expriment librement et partagent ce qu'ils ressentent, regrettent ou espèrent. Toute la démarche de JR est filmée ici : la rencontre avec chacun des prisonniers, le tour de table et les poignées de main qui permettent à chacun d'exister d'égal à égal

avec l'artiste constituent un grand moment de complicité et de mise en confiance. JR explique le projet et, là, les yeux pétillent, les sourires apparaissent sur les visages. L'artiste est présent, tranquille, confiant et sans jugement. Tous sont émuants. Quelques-uns, comme Kevin, finiront par sortir de prison et suivront même JR dans sa campagne

de promotion du film, y compris en France où l'équipe de l'ACAT-France a pu le voir en avant-première. Filmée de façon magistrale, cette aventure humaine bouleversante et rédemptrice montre de manière émouvante comment l'art peut être un moyen décisif de réinsertion et de réhabilitation.



© DR

PAR LAURENCE RIGOLLET

**COUP
DE COEUR**
de l'ACAT-France

Essai

LA POLITIQUE DES ALGORITHMES

Les Ingénieurs du chaos,
de Giuliano da Empoli,
Folio « actuel », 2023, 240 p., 8,30 €.

Heureusement que Giuliano da Empoli a écrit une postface pour nous proposer d'échapper à l'emprise des ingénieurs du chaos. Car le contenu même de son texte est implacable, accablant : il y analyse la montée des différents populismes à travers les personnes de Meloni, Orban, Trump... Aucun de ces dirigeants, explique-t-il, n'est parvenu au pouvoir

avec une pensée politique argumentée, mais bien grâce aux « spin doctors ». Ces techniciens de la communication ont fondé leur « techno-populisme postidéologique » non sur des idées, mais sur des algorithmes mis au point par eux, pour analyser comportements et émotions, afin de trouver un consensus sur des sujets qui marchent. Ils répondent à des désirs, ou plutôt ils les anticipent, pour les satisfaire avant même qu'ils soient formulés. « La machinerie hyper puissante des réseaux sociaux, fondée sur les ressorts les plus primaires de la psychologie humaine, n'a pas été conçue pour apaiser, mais pour maintenir dans un état d'incertitude et de manque permanent. »

Ainsi, tout est pensé pour que nous redevenions des adolescents enfermés dans une frustration grandissante due à l'écart entre notre vie et tous les possibles virtuels. L'indignation, la peur, l'insulte, la polémique génèrent bien plus d'attention que les débats de la vieille politique. Une fois les tabous brisés, il est difficile de les recoller. « Les électeurs accoutumés aux drogues fortes du national-populisme ne se contenteront plus de la camomille des partis traditionnels. » Ces ingénieurs diaboliques fondent leur force sur l'évocation des sentiments de peur et de perte face aux changements qui traversent nos sociétés. La prédiction de ceux qui pensaient que la crise du Covid allait marquer un retour au réel ne s'est pas réalisée. Alors, faut-il désespérer ? Non, si nous pensons aux « N'aie pas peur » de l'Évangile ou au documentaire *Tehachapi* du réalisateur JR, qui raconte une expérience rédemptrice et propose une autre vision de l'être humain.

PAR COLETTE CHANAS-GOBERT

• **HUMAINS** recommande la lecture de cet essai aux adhérents de l'ACAT-France comme à ses salariés, à tous ceux qui doivent relever le défi d'échapper à l'emprise des ingénieurs du chaos et affirmer une vision motivante du futur.

« Remplir son rôle au service de la communauté humaine »

TEXTE MICHEL BERTRAND,
PASTEUR ET MEMBRE DE LA COMMISSION
THÉOLOGIE DE L'ACAT-FRANCE

On ne parle pas de démocratie dans la Bible. Il y est en revanche question de son constituant étymologique, le « peuple » : sa vocation, son rôle, son pouvoir, son rapport à ses dirigeants.

Dans l'*Ancien Testament*, on voit le peuple discuter les ordres des dirigeants, leur désobéir, même se rebeller contre eux et contre Dieu (Ex 14, 11 ; 15, 13 ss ; 16,2 ; 32, 1-14).

Il réclame l'instauration d'une royauté à l'instar des autres peuples (1 Sm 8). Une institution qui, au fil de l'histoire, se montrera souvent défaillante dans sa mission qui est de garantir la sécurité, la justice et la paix.

Dans le *Nouveau Testament*, la communauté chrétienne primitive se veut respectueuse des autorités politiques (Rm 13). Elle est même appelée à prier pour elles afin qu'elles accomplissent leur tâche qui est de permettre à tous, donc aussi aux chrétiens, de mener « une vie calme et paisible en toute piété et dignité » (1 Tim 2, 1-2). On pourrait convoquer bien d'autres textes bibliques montrant qu'il ne s'agit pas pour le chrétien de défendre idéologiquement tel ou tel système politique particulier, mais de toujours veiller à ce qu'il remplisse son rôle au service de la communauté humaine. Par conséquent, ce qui importe, fondamentalement, derrière les « atteintes

à la démocratie », c'est de dénoncer les atteintes aux personnes et de défendre chaque être humain en souffrance.

LE SENS ULTIME DE L'EXISTENCE

Dans cette perspective, la démocratie est un régime qui permet et garantit, par des lois appropriées, la liberté d'expression et de circulation de chaque citoyen. Elle est donc une belle conquête qu'il faut défendre lorsqu'elle est en péril. Toutefois, on ne saurait l'idéaliser. On pense aux mots de Winston Churchill : « La démocratie est le pire des systèmes à l'exclusion de tous les autres. »

Quant au chrétien, si sa foi le conduit à prendre part à la vie sociale et politique pour servir le prochain, il n'attend d'aucun régime humain, fût-ce la démocratie, l'autorité et le sens ultimes pour son existence. Veiller sur la démocratie, c'est donc aussi en reconnaître et assumer les limites,

les fragilités, les formes diverses, et aussi les dérives. Notamment aujourd'hui, à l'heure des populismes, sur lesquels alertait l'*Appel à vigilance* de l'ACAT-France. Des courants, se prétendant les interprètes autorisés de la voix du « peuple », l'habillent du mot démocratie, pour légitimer et servir les ambitions de pouvoir de quelques-uns. On a ainsi pu parler de « *peuplecratie* ». Si on se tourne encore vers la Bible, on constate qu'elle témoigne d'une forte méfiance à l'égard du peuple. Dans l'*Ancien Testament*, son infidélité ou son oubli de la justice envers les plus faibles sont régulièrement stigmatisés par les prophètes. Il lui est même reproché de suivre plutôt les faux prophètes et les « *mauvais bergers* » (Jér 23, 1 ss).

EMBALLEMENTS GRÉGAIRES

Quant aux « *foules* » du *Nouveau Testament*, on en connaît la versatilité. Elles se pressent d'abord,

admiratives, pour écouter Jésus et solliciter sa compassion (Marc 6, 30 ss). Mais ce sont ces mêmes foules qui ensuite le conduisent à la croix. En effet, la suite de l'Évangile, comme d'ailleurs l'histoire et l'actualité, nous rappelle que les foules « sans bergers », les peuples en souffrance, finissent parfois par s'en remettre à de mauvais bergers. Mauvais bergers religieux ou mauvais bergers politiques qui n'ont d'autre visée que de les faire marcher au pas. Au pas de leur loi. De manière générale, la Bible se méfie des emballements grégaires, des réactions de masse. Elle privilégie la relation à l'individu, la parole du sujet libre et responsable, appelé et sorti de la foule, comme l'aveugle Bartimée (Mc 10, 49). Ce qui requiert d'entendre, valoriser et respecter la voix singulière de chaque citoyen dans le débat public. Et donc faire vivre la pluralité, sans laquelle aucune démocratie ne peut vivre. ♦



Dieu, le Seigneur, est Roi!
Terre, réjouis-toi.
Îles, soyez en fête!
Un temps nouveau s'apprête.
Sa gloire emplit les cieux,
elle éblouit nos yeux.
Il vient nous délivrer
et sur le droit fonder
Son pouvoir merveilleux.
Les Cieux chantent leur Roi;
le monde entier perçoit
l'éclat de Sa justice;
tous les faux dieux pâlissent.
On voit les monts crouler,
les puissants ébranlés;
ce dont l'homme était fier
s'évanouit dans l'air;
tout est renouvelé.

Extrait du psaume 97
Adaptation de Roger Chapal

50^{1974 - 2024} ANS... ACAT france

En 2024, l'ACAT-France célèbre 50 ans d'action
en faveur des droits de l'Homme



50 ans de lutte contre

LA TORTURE,

de mobilisation pour

l'abolition universelle de

LA PEINE DE MORT

Et de défense

DU DROIT D'ASILE.



www.acatfrance.fr

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture

ACAT
france